

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

L'EXPERT

Contrat saisonnier p.9

UNIVERSITÉ DE NICE

Frédérique VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur p.7

DÉCRYPTAGE

Le surbooking p.3



MAÎTRE VOUILLON

Président de la Chambre des Notaires 06

JEAN-PHILIPPE VOUILLON ÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Avec son conseil, il se prépare à accueillir la cinquantaine de nouveaux offices qui doivent ouvrir dans les AM et à accompagner les évolutions de la profession

Il n'a pas que le notariat dans sa vie : il est aussi un pratiquant assidu de course à pied et un passionné d'aviation. Mais, en devenant ce mercredi le successeur de Maître Guy Levy à la présidence de la Chambre des Notaires de Alpes-Maritimes, Jean-Philippe Vouillon a accepté pour les deux prochaines années une responsabilité importante à une époque où la profession notariale va être fortement impactée par les conséquences de la loi Macron pour la modernisation de l'économie. Il est en effet prévu qu'une cinquantaine de nouvelles études soient ouvertes dans les Alpes-Maritimes après... tirage au sort des (nombreux) postulants dans les prochaines semaines.

Un long engagement

"J'appartiens à la quatrième génération de notaires. Avant moi, mon arrière-grand-père était installé à Ecully, mon grand-père et mon père furent eux aussi président de la Chambre" explique Maître Vouillon. Bon sang ne saurait mentir...

Né en 1966 à Antibes, il a entrepris ses études de Droit à la faculté d'Aix-en-Provence après un bac C obtenu en 1984. Il a prêté serment en 1995 comme notaire associé à Grasse au sein de la SCP Jean-Philippe Vouillon et Éric



Maître Jean-Philippe Vouillon, nouveau Président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes.

Levasseur devenue depuis SELAS Vouillon, Levasseur et Joffrey Tamioti.

Maître Vouillon connaît parfaitement la Chambre et son fonctionnement. Il en fut successivement conseiller, rapporteur et vice-président sous plusieurs "mandatures". Il a également été délégué du Conseil régional des notaires de la Cour d'Appel d'Aix et délégué à l'Assemblée de liaison des Notaires de France. Son élection est donc tout sauf une surprise. Ses confrères ont ainsi récompensé un investissement

personnel pour la profession. "Dans un passé lointain, il y avait une sorte de campagne électorale pour la présidence. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, le consensus se fait sur le nom d'un candidat dans un climat pacifié" rappelle le nouveau président.

En revanche, à l'extérieur de la Chambre, le temps sera moins clément : "Nous ne voulons pas devenir les boucs émissaires du pouvoir. En 2014, Arnaud Montebourg a dit que les professions libérales devaient rendre six milliards d'euros mais je n'ai

vu nulle part que notre pays avait des dépenses publiques et une dette excessives..."

Faciliter les évolutions

Pour autant, Maître Vouillon ne se dit pas opposé à l'évolution, bien au contraire. "Nous nous sommes toujours adaptés, nous sommes à la pointe des nouvelles technologies, nous sommes prêts à aller plus loin, lorsque le cadre juridique le permettra. Notre savoir-faire a été reconnu par un tout petit pays d'un milliard d'habitants, la Chine, qui a choisi notre modèle de notariat après en avoir étudié beaucoup dans le monde. Ce n'est pas un hasard..."

Pourtant, nombre de professionnels du Droit pestent - et de longue date - contre des textes de loi mal fagotés, trop techniques et surtout trop politiques, qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain.

Maître Vouillon et la Chambre se préparent à accueillir les nouveaux notaires qui vont s'installer dans les AM. En attendant, tous aspirent à ce que les nouveaux gouvernants donnent davantage de moyens à la justice pour fonctionner correctement. Au service de tous les Français.

Jean-Michel CHEVALIER

LA CHAMBRE 2017 - 2019



- Président : M^e Jean-Philippe Vouillon (Grasse).
- Vice-président : M^e Frédéric Bertagna (Nice).
- Premier syndic : M^e Danièle Michel (Nice).

Michel (Nice).

- Syndics : Me Catherine Feraud (Nice), Me Gilbert Geraci (Le Cannet), Me François Truffier (Nice).
- Rapporteurs : Me Pierre-Emmanuel Brizio (Nice), Me Cédric Dimeglio (Antibes), Me Nicolas Meurot (Carros).
- Secrétaire : Me Aline Valli-Amable (Antibes).

- Secrétaire-adjoint Me Sylvie Caron (Biot).
- Trésorier : Me Frédéric Mathot (Cannes).
- Trésorier adjoint Me Laurence Franco (Nice).
- Délégué communication : Me Clarisse Winckler-Azoulay (Vallauris).
- Conseillers : Mes Stéphanie Castellan Jusbert (Nice), Laurence Dorne (Beaulieu), Yann Fontaine (Menton), Marc Girard (Cagnes), Jérôme Khatounian (Peymeinade), Gil-Emmanuel Lambert (Nice), Gérald Mazza (Beausoleil), Adrien Pousseur (Menton), Axelle Violin (Breil-sur-Roya).

LES CHIFFRES

10 421 notaires en France dont 7 102 exercent sous la forme associée au sein de 3.075 sociétés.

272 notaires dans les Alpes-Maritimes.

85 études dans le département et 960 salariés.

132 M€ de chiffre d'affaires réalisés par les notaires azuréens en 2016.

78 318 actes réalisés l'an passé.

SURBOOKING : LES PASSAGERS ONT AUSSI DES DROITS...

Pratique répandue dans le monde du transport, la surréservation fait l'objet de compensations matérielles et financières pour les passagers qui ne peuvent embarquer

Une pratique fréquente

Les vacances approchent et vous ne voudriez pas rester en rade en salle d'embarquement, sur le quai de gare ou à l'hôtel à cause d'un surbooking. Ce qu'il faut savoir sur cette pratique - fréquente - qui consiste à vendre en réservation un plus grand nombre de places que n'en contient l'appareil, le train ou l'hôtel.

Une indemnisation prévue

Comme toutes les personnes ayant effectué une réservation ne se présentent pas - il y aurait 5% de défections - les vendeurs ont tendance à booster leur offre, même dans les périodes de grands départs. Le problème survient lorsqu'il ne reste plus qu'un fauteuil pour deux... Des indemnités sont alors prévues pour les clients victimes de cette pratique désagréable mais qui n'est pas pour autant "illégale".

Négociations amiables

Lorsqu'elles rencontrent cette difficulté, les compagnies aériennes cherchent d'abord à motiver des voyageurs qui acceptent de différer leur départ. C'est alors le moment de négocier rafraîchissements, repas, nuit d'hôtel pour ceux qui n'en sont pas à une journée ou deux pour arriver à destination. Dans ce cas, tout se passe de gré à gré. La loi française prévoit que le transporteur doit aussi rembourser le billet si son client ne peut embarquer faute de place dans le vol suivant.

Le cas United Airlines

En principe, il n'est pas possible de débarquer d'un appareil un passager qui a déjà pris place.

United Airlines, qui s'y est amusée le mois dernier, a perdu 7% de sa valeur en bourse lorsque l'incident a été relayé sur les réseaux sociaux... Delta Air Lines a, de son côté, annoncé un dédommagement "surbooking" porté à 10 000 dollars.

Enfin, même si certaines cartes bancaires haut de gamme accordent des facilités devant ce genre de désagrément, on vous souhaite de pouvoir embarquer normalement (pensez à vous enregistrer !) et de passer de bonnes vacances !

Le refus d'embarquer

Beaucoup moins sympa, une compagnie aérienne peut refuser d'embarquer un passager pourtant muni d'un billet si le nombre de volontaires cédant volontairement leurs places est insuffisant. Une situation qui "met de l'ambiance" au guichet d'embarquement...

Entre 200 et 600 euros

Dans ce cas, le passager n'ayant pu embarquer recevra en plus de l'assistance (hôtel, téléphone, repas, transferts, etc.) un dédommagement supplémentaire de 250 euros pour des vols jusqu'à 1500 km, de 400 euros pour des vols dans l'UE et jusqu'à 3 500 km hors UE (Russie par exemple) et de 600 euros pour les vols de plus de 3 500 km.

La protection européenne

C'est la réglementation CE 261/2004 de l'Union Européenne qui fait référence pour les vols au départ du sol du vieux continent.

Airline	Flight	Time	Destination
Norwegian	NH 6050	19:10	Munich
SWISS	D8 405	20:35	Helsinki
BRITISH AIRWAYS	LX 529	20:40	Geneve
Blue Air	OB 150	20:45	Londres
Norwegian	DY 4324	20:55	Bucarest
BRITISH AIRWAYS	DY 1407	21:05	Stockholm
Norwegian	BA 2627	21:15	Oslo
RYANAIR	D8 3643	21:20	Londres Gat
BRITISH AIRWAYS	FR 1959	21:35	Copenhague
BRITISH AIRWAYS	BA 357	21:40	Dublin
Brussels airlines	SN 3624	21:50	Londres Heat
transavia	HV 5586	22:10	Bruxelles
Sundor	LY 5136	22:25	Amsterdam
ARINOSTRUM	IB 5266	22:25	Tel Aviv

Régime particulier pour les DOM TOM

Attention : pour les départs d'un aéroport extérieur à l'UE, les conditions d'indemnisation sont celles du pays de départ... s'il existe une réglementation à ce sujet. Pour les vols vers les DOM TOM (Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis-de-la Réunion), le montant de l'indemnisation sera de 400€ maximum.

Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“

Voter rend honneur et dignité au citoyen et enclenche une logique de réinsertion. Mais la procuration reste difficile à mettre en œuvre pour les détenus. ”

Jean-René Lecerf, président de la Commission du livre blanc sur les prisons, au sujet du droit de vote des personnes détenues.

LA GAZETTE



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

Congrès des administrateurs et mandataires judiciaires

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires organise son congrès national les 15 et 16 juin au club Belambra à la Colle-Sur-Loup. Au programme de ces journées, assemblée plénière jeudi matin avec ouverture des travaux par Bernard Baujot et Christophe Thevenot, président et vice-président du CNAJMJ, point sur la réforme et sur les pistes d'évolution de la profession, et sur le règlement européen. Ateliers l'après-midi et le vendredi matin (financement et restructuration, sécurité juridique et Tracfin, missions civiles, actualités professionnelles et jurisprudentielles, droit social et PSE, etc.).

Convention nationale des avocats

La 7^{ème} convention nationale des Avocats se tiendra du 18 au 21 octobre 2017 à Bordeaux et Libourne sur le thème "Économie, Numérique et territoires : les nouvelles stratégies pour l'avocat". Les droits d'inscription sont réduits jusqu'au 31 mai. Renseignements sur le site www.cnb.avocat.fr

Décès de Maître Éric Moschetti

Nous avons appris avec peine le décès brutal à l'âge de 54 ans de Maître Éric Moschetti, avocat au barreau de Nice, qui intervenait principalement en droit immobilier de la construction, droit des marchés publics et droit administratif. Toute la profession lui a rendu hommage samedi matin à l'occasion de ses obsèques célébrées dans le Vieux-Nice.

Amnistie : la fin des cadeaux

Les moins de 30 ans n'ont pas pu connaître, mais il était une époque où le nouveau président de la République sitôt élu prononçait une amnistie pour les contraventions de 5^{ème} classe. Nombre de PV pour stationnement impayé et petits excès de vitesse passaient ainsi à la trappe. Coup de frein brutal et arrêt de cette tradition "républicaine", au nom de la sécurité routière.

Ordonnances et discussions

Le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé sa volonté de réformer le Code du travail par ordonnances. Il a expliqué que cela "ne constitue pas un refus de discuter" mais que c'est une façon rapide d'atteindre les objectifs.

Bruit : agir enfin...

Il y a des arrêtés ministériels qui font du bruit, d'autres qui ont pour but de le limiter. Ainsi celui du 29 avril qui demande aux agglomérations de plus de 100 000 habitants de réaliser une "carte du bruit". Dans notre région sont concernés les communes du Pays de Lérins (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer) et celles de la Métropole de Nice. Un gros travail qui doit cibler les secteurs les plus bruyants (routes, voies ferrées, aéroports, industries) et qui devra être mis à jour tous les cinq ans.

La musique céleste...

Un tribunal d'Ekaterinbourg, (Russie) a condamné à trois ans et demi de prison (avec sursis) un jeune homme qui avait chassé des Pokémons dans une église. Il lui était aussi reproché d'en avoir diffusé une vidéo qui a été jugée offensante. Les jeunes femmes du groupe punk "Pussy Riot" avaient été condamnées à de la prison (ferme) pour les mêmes motifs il y quelques années.

LES CHIFFRES

1 685 tonnes de nourriture collectées par la Banque alimentaire en 2016 dans 46 grandes surfaces des AM.

4,1 millions de français ont perçu l'un des minima sociaux en 2015.

+15,2% de fiscalité locale par salarié entre 2011 et 2015 selon le MEDEF.

21 000 pharmacies libérales en France.

8,6% du PIB consacrés aux dépenses de santé.

513 595 journées d'hospitalisation au CHU de Nice (2015)

392 716 consultations externes au CHU de Nice (2015)

EDITO. L'ÉPOQUE EST AUX COSTUMES À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Depuis l'élection, on a bien vu que quelques uns à droite se sont livrés à de savantes contorsions pour démontrer qu'ils sont "macron-compatibles" dans l'espoir d'un maroquin, à tout le moins d'une circonscription gagnable. D'autres, comme Bruno Lemaire, ont enfilé sans attendre un nouveau costume, espérant des lendemains qui ne déchantent pas. Tandis qu'à gauche, d'où est censé provenir le nouveau président, on se méfie toujours beaucoup de ce "banquier de chez Rothschild" voulant réformer le Code du travail, moderniser l'État et l'économie qui en ont bien besoin.

La composition du gouvernement, qui a pris beaucoup de temps, démontre la complexité de la situation politique.

Comme des apothicaires dans leur arrière-boutique, chacun analyse finement la formule magistrale proposée par les nouveaux gouvernants pour déterminer s'il y aura une goutte de social dans le libéralisme

ou une petite dose de mesures libérales dans une sauce "hollandaise" déjà servie mais revisitée par Edouard Philippe et son patron. Après la victoire d'Emmanuel Macron, qui était tout sauf certaine il y a encore trois mois, les postures ne manquent donc pas. Cette élection a rebattu les cartes des partis installés depuis cinquante ans autour de la table. De nouvelles alliances vont se nouer. De nouvelles fractures vont diviser. Ni la droite ni la gauche ne seront épargnées dans cette recomposition encore incertaine.

Car, après les législatives, et selon leur résultat, les plaques tectoniques de la politique politicienne vont encore bouger. On a déjà vu à droite des personnalités désirant s'associer à la "Marche", par sincérité sûrement, mais aussi pour éviter de faire du sur-place pendant cinq ans. Que le sort des urnes soit favorable à l'exécutif, et cette vaguelette qui ne comprend encore qu'une trentaine de noms sur sa liste va se transformer en cou-

rant puissant.

Qu'au contraire les Français refusent une majorité claire au nouveau locataire de l'Élysée, et le ressac est quasi assuré pour l'exécutif. La gauche "molle" de Manuel Valls, Cambadélis et de leurs "amis" ne sera alors plus en mesure de se faire entendre. Contrairement à la gauche "pur sucre" de Mélenchon, déjà prête à ferrailer pour un troisième tour social.

Le tandem Macron-Philippe va donc s'engager maintenant sur une route nouvelle, intéressante parce qu'inconnue, mais aussi bordée d'épines. Ils auront la tête dans le guidon. Tout simplement parce qu'en raison de l'état du pays, ils n'ont pas d'autre choix...

J.-M. CHEVALIER



NOMINATIONS, PROMOTIONS

Pascal Flamand (Juana)
intègre SAFE Cluster



Après la dernière Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril à Cannes, la gouvernance de SAFE Cluster accueille un nouveau membre au sein de son Conseil d'administration. Il s'agit de Juana, représentée par Pascal Flamand, CEO et fondateur, qui intègre donc la gouvernance du Pôle. Spécialisée dans le domaine de la sécurité numérique et de la gestion de crise, Juana est basée à Sophia-Antipolis, Pascal Flamand est un fervent défenseur des modèles Open Source (logiciels libres) et l'ancien président de Telecom Valley.

SAFE Cluster est le dernier né des pôles de compétitivité et le seul à porter la thématique de la sécurité globale. Il réunit une communauté de 450 d'entreprises et d'organismes de recherche et de formation, issus majoritairement des secteurs de la sécurité, de la protection environnementale et de l'industrie aéronautique et spatiale.

Patrick Mairesse, nouveau DDSP des AM

Le contrôleur général Patrick Mairesse, 52 ans, vient d'être nommé directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) des Alpes-Maritimes. Il remplace Marcel Authier, qui fait l'objet d'une flatteuse promotion en devenant inspecteur général, et en étant nommé à la direction de l'Institut national de la police scientifique.

Le nouveau DDSP des Alpes-Maritimes est un ancien de l'école nationale supérieure de police de Saint Cyr au Mont-Dore. Il était précédemment en poste depuis 2013 en Isère. Patrick

Mairesse a également servi dans le Rhône, en Nouvelle Calédonie, dans le Gard, en Corse-du-sud et en Charente-Maritime.

Guillaume Creuze, directeur de Polygone Riviera

Guillaume Creuze, 29 ans, vient d'être nommé directeur du centre Polygone Riviera. Il était précédemment aux commandes du centre V2 à Villeneuve d'Ascq. Diplômé de l'Edhec Business School de Lille, il a débuté sa carrière au service marketing de Pernod Ricard, de L'Oréal puis chez Interparfums à New York. Il a rejoint en 2013 le groupe Unibail-Rodamco qui exploite Polygone Riviera.



TROPHÉE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Dans le cadre du salon Riviera Network, qui se déroulera le jeudi 1^{er} Juin au Palais des Congrès d'Antibes, un trophée est organisé en partenariat avec **Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes** pour récompenser la création d'entreprise de l'année sur la Côte d'Azur.

L'objectif de ce trophée est d'identifier - et de récompenser - l'entreprise qui présente un projet réaliste, les meilleurs atouts en terme d'innovation produits/services, des potentialités de marché. Le jury étudiera les actions mises en place, le plan d'affaires, les perspectives, le chiffre d'affaires réalisé et les emplois créés et bien sûr la qualité et la conviction de la présentation orale des candidats.

D'autres critères pourront être pris en compte, tels que l'originalité du projet, son intérêt pour le développement économique local, l'effort de recherche de compétences complémentaires...

Intéressé pour relever ce challenge ? Date limite de dépôt des dossiers vendredi 26 mai. Les postulants trouveront toutes les informations utiles, règlement et dossier d'inscription sur www.riviera-network.org/trophee-de-la-creation-d-entreprise/ Bonne chance à tous !



CANNES : L'ÉCOLE DE STORYTELLING OUVRIRA À LA RENTRÉE 2018

Clap première ! C'est maintenant officiel, le pôle universitaire cannois abritera une chaire internationale du storytelling. Dès 2018, une première promotion d'une dizaine d'étudiants pourra suivre une formation dans le cadre de ce programme visant à attirer, former et diplômer les meilleurs talents de l'écriture de scénario de long-métrage.

Une convention a été signée ce jeudi en marge du Festival pour la création de cette chaire par le maire de Cannes David Lisnard et Jean-Marc Gambaudo, président de l'Université Côte d'Azur ⁽¹⁾.

Mille étudiants en vitesse de croisière

C'est en s'appuyant sur des parains prestigieux que la mairie de Cannes concrétise son projet phare d'aménagement de la technopole de l'image et de l'économie créative. Celle-ci recevra un millier d'étudiants, lorsqu'elle aura atteint sa vitesse de croisière, pour des formations d'excellence. Pour Vivendi et pour Canal+, premier partenaire du cinéma français et leader européen de la production et de la distribution de films et séries, les talents sont au cœur de leur développement. Le soutien à des formations in-



Un bon scénario est nécessaire pour un bon tournage : à Cannes, les étudiants apprendront avec les meilleurs professeurs.

novantes et de très haut niveau permet à une nouvelle génération de créatifs d'éclorre pour toucher de nouveaux publics en Europe et au-delà.

Le Festival fait le mur

Monica Vitti, Elisabeth Taylor, Brigitte Bardot, Jean-Claude Belmondo, Jeanne Moreau, Jean-Pierre Cassel. Mais aussi Sofia Loren, Kirk Douglas et Romy Schneider... Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du Festival l'opération intitulée "Cannes fait le mur" est reconduite, cette année avec la participation de Paris Match qui présente une série de

clichés datant des années 1950 à aujourd'hui.

Les admirateurs des stars pourront retrouver des clichés pris dans des moments festifs et intimistes. Les portraits seront exposés jusqu'au 31 août sur des bâches grand format disposées sur des murs pignons d'immeubles et sur des bâches aériennes situées rue d'Antibes et sur la gare SNCF. De quoi se faire tout un cinéma !

(1) Avec Teri Schwartz, doyenne de l'University of California, School of Theater Film and Television; Frank Cadoret, directeur de Vivendi; Maxime Saada, DG de Canal+; Pierre Lescure et Thierry Frémaux, président et délégué général du Festival International du Film.

LA POSTE : ÇA BOUGE À MENTON ET ANTIBES

Dans le cadre du maillage territorial de La Poste demandé par l'État actionnaire, l'entreprise a proposé en début d'année à Menton la transformation de trois bureaux annexes (Carei, Borriago et Garavan) en "relais commerçant". Refus de la Ville, qui vient d'accepter que Carei et Borriago soient transformés en "relais urbains", mais que Borriago soit maintenu et ouvert toute la journée.

Le bureau de poste du centre-ville d'Antibes a fait l'objet de travaux importants en avril destinés à apporter un meilleur service aux usagers : zone d'accueil bancaire, nouveaux distributeurs de billets, mini tablettes numériques pour que les postiers puissent effectuer les principales opérations. Et installation en gare SNCF d'un "Pickup station" pour retirer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des colis.

GRASSE : LIFTING DANS LE CENTRE ANCIEN

La capitale des parfums dispose d'un patrimoine historique exceptionnel, avec une vieille ville riche de vieilles bâtisses. Pour un secteur délimité, le Conseil municipal a voté des subventions pour aider les commerçants à refaire leurs devantures (50% de subvention plafonnée), les particuliers pour la rénovation des façades (40% de subvention plafonnée) et même les portes anciennes (40% de subvention plafonnée).

BIOT : L'USINE SAGE DÉMOLIE

L'usine Sage, située route d'Antibes, a été démolie pour des raisons de sécurité. Lors des intempéries d'octobre 2015, les berges de la Brague ont été emportées fragilisant le bâtiment. La commune écarte définitivement le risque de maintenir un obstacle à l'écoulement de l'eau. Le terrain de l'ancienne usine sera aménagé en espace public paysager.

MANDELIEU : SE BALADER PARC DU SAN PEYRE

Le Parc du San Peyre va accueillir un parcours sportif. Le projet souhaité par la municipalité a en effet obtenu l'accord du Conseil départemental, propriétaire des lieux. Ce circuit utilisera les sentiers existants et sera jalonné de bornes indiquant la distance parcourue.

ANTIBES : L'ITALIE PASSE À TABLE...

Organisée par la CCI italienne de Nice, "Italie à table" est une opération gastronomique et œnologique destinée à faire découvrir les richesses des bons petits plats (et vins) préparés par nos voisins transalpins : charcuterie, fromages, pâtes, etc.

Sur le Quai des pêcheurs (remparts), du 31 mai au 4 juin. Et buon appetito !

NICE JAZZ FESTIVAL : TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Cinq soirées, trente et un groupes, six plateaux par soir sur Masséna et au théâtre de verdure du 17 au 21 juillet. Le Nice Jazz Festival a ouvert sa billetterie avec des tarifs préférentiels, mais ça ne va pas durer. So what ? Pour en profiter, aller sur le site nicejazzfestival.fr

EDHEC : LES ORDIS DU CŒUR



Les étudiants ont remis 60 ordinateurs aux associations.

Des étudiants de l'EDHEC viennent de remettre du matériel informatique nettoyé, réparé et mis à jour, aux Petites Sœurs des Pauvres et aux Restos du cœur. Une soixantaine d'ordinateurs complets, ainsi que huit

imprimantes, permettront à ces associations de gérer leurs stocks mais aussi d'aider des personnes en difficulté à se remettre à niveau avec les nouvelles technologies et de partir à la recherche d'emploi.

FRÉDÉRIQUE VIDAL : DE LA PRÉSIDENTE DE UNICE 06 AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avouons que ce n'est pas à Frédérique Vidal, présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis, à qui l'on pensait en premier parmi les Azuréens susceptibles d'entrer au gouvernement... Elle a été nommée mercredi ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, un poste "sur-mesure" pour cette femme de 53 ans qui a contribué à faire rayonner le nom de notre université dans un monde où les yeux sont plutôt naturellement braqués vers Paris que sur les pôles d'excellence de province.

Chercheuse en génétique moléculaire

Après une maîtrise de biochimie (Nice), un Diplôme d'Études Approfondies à l'Institut Pasteur (option virologie fondamentale) et un doctorat en Sciences de la vie (Nice), Frédérique Vidal a rejoint en 1995 l'Université de Nice Sophia Antipolis comme maître de conférences. Elle est

depuis 2004 professeur des Universités en Sciences de la vie. Son activité dans le domaine de la recherche est concentrée sur la génétique moléculaire, une discipline expérimentale.

Elle a été élue présidente de notre université en 2012, est membre fondateur de l'Université Côte d'Azur depuis 2015.

Lors de ces deux mandats successifs à la présidence, M^{me} Vidal a eu à cœur de faire rayonner l'institution sur tout le territoire de la Côte d'Azur et de changer le regard porté par les collectivités et le monde socio-économique sur l'Université. Grâce à sa vision stratégique, elle a permis de fédérer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une dynamique de réussite.

Son action a permis l'obtention en 2016 du label Initiative d'excellence pour le projet UCA Jedi.



Frédérique Vidal, présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis, devient ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de la passation de ce 18 Mai. (Photo DR UCA)

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **DOCTEUR** : La consultation médicale est passée à 25 euros. Il y avait six ans qu'elle n'avait pas été augmentée. Beaucoup de généralistes considèrent cette réévaluation insuffisante. De leur côté, les mutuelles pointent les dépassements d'honoraires, surtout du fait des spécialistes, et qui sont forcément reportés sur les cotisations.

- **IMMO** : Jeff Bezos, le patron-fondateur du géant de la distribution en ligne Amazon, a acheté pour 230 M\$ ce qui pourrait être la plus grande résidence privée de la capitale américaine, selon le Washington Post. De quoi faire passer le chanteur Sting pour un SDF, lui qui ne réclame que 51 millions de dollars de son appartement new yorkais.

- **TOILES** : Au Festival de Cannes, la sécurité, ce n'est pas du cinéma ! Toutes les précautions ont été prises pour que la manifestation qui attire les stars et les télé du monde entier se déroule dans les meilleurs conditions. Des dispositifs ont été arrêtés par le préfet Georges-François Leclerc et le maire David Lisnard



Nice-ouest : non, les rails du tramway ne resteront pas suspendus en l'air comme sur cette photo. Du béton sera coulé entre les traverses pour que la ligne 3 garde bien les pieds sur terre...

pour éviter les attentats et autres débordements qui pourraient entacher le rendez-vous le plus glamour de la planète.

- **DÉCENTRALISATION** : Après Allô Mairie, Spot Mairie, Service bleu, services en ligne

(pré-inscription à la crèche, à l'école, etc.). La Ville de Nice poursuit ses efforts pour se rapprocher de ses administrés. Elle vient de lancer le service "Ma mairie mobile" qui va permettre aux habitants excen-

trés de faire leurs principales démarches sans avoir à aller en ville.

- **PRIX** : Le lauréat du 1^{er} prix littéraire du restaurant La Petite Maison est connu : il s'agit d'Anne Akrich pour son livre *Il faut se méfier des hommes nus* (Julliard). Un roman choisi par le jury présidé par Patrick Besson. À table ou ailleurs, on peut dévorer sans modération les bonnes pages de ce livre d'une jeune auteure.

- **AUTEURS** : Du beau monde également au Festival du livre de Nice du 2 au 4 juin. Ce sera l'occasion de féliciter la Niçoise Barbara Israël pour son prix Baie des Anges avec son livre de correspondances imaginaires "Saint Salopard" et de croiser Frantz-Olivier Giesbert, Aurélie de Gubernatis, Audrey Pulvar et, plus inattendu, Gérard Jugnot, ainsi que deux cents autres auteurs.

- **MUFLE** : Toujours aussi élégant, Silvio Berlusconi, 80 printemps au compteur, a estimé que Brigitte Macron est trop vieille pour lui. Trop fine et cultivée aussi sans doute...

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

ROQUEFORT LES PINS : Recherche d'un aménageur pour un projet dans le centre village



De nombreux projets pour développer les logements dans le centre village de Roquefort Les Pins (Photo - Ville de Roquefort les Pins)

La commune souhaite développer son offre de logements dans le centre village. Dans le cadre de ce programme, des équipements publics sont aussi prévus. Le programme que la commune souhaite lancer, sur un terrain de 18 000 m², comprend :

- 1 000 m² pour les commerces

- et services ;
- 9 500 m² pour un programme de 120 logements (dont 30 % de logements sociaux) ;
- 1 000 m² pour les équipements publics (crèche, local de police municipale) ;
- les voiries et stationnements nécessaires. La municipalité

souhaite confier ce projet à un ou deux aménageurs dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Une future place

Sur un terrain de 700 m² situé chemin des Terres Blanches, la mairie a prévu d'aménager une placette, qui devrait être bapti-

sée place Gaston Giraud.

70 000 € pour un cinquième court de tennis

La commune va investir dans la création d'un nouveau court de tennis. Un investissement estimé à 70 000 € HT.

Conseil municipal, 28 avril 2017

SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE

83 100 € pour un ouvrage de soutènement

Pour réparer les dégâts dus à l'affaissement de terrain dans le quartier des Veyans, le cabinet Géolithe a défini les travaux de sécurisation nécessaires. Ils consisteront en la réalisation d'un ouvrage de soutènement en amont de la zone de frontis et une salle de recouvrement du frontis. Les travaux sont estimés à 83 100 € TTC.

Conseil municipal, 13 avril 2017

TOURETTE-DU-CHATEAU

76 000 € pour la construction d'un parking

La construction d'un parking est prévue au bas du village. Un investissement estimé à 76 000 € HT.

Conseil municipal, 6 mai 2017

SAINT ETIENNE DE TINÉE

651 300 € pour une piste forestière

La commune a prévu de créer une piste forestière à la Pinatelle afin de permettre l'exploitation forestière des grumes, la création d'une piste de VTT, le retour ski aux pieds pour le village, l'accès pour les riverains. Cette piste sera aussi une voie de désencla-

vement des terrains permettant une urbanisation future proche du village. L'estimation des dépenses s'élève à 651 300 € HT.

Conseil municipal, 22 avril 2017

TOUET DE L'ESCARÈNE

33 375 € pour la mise en sécurité d'une voie

Compte tenu de la dangerosité due à l'aplomb important constaté route des Faïscia et de Peira Feuck, la commune souhaite mettre progressivement en sécurité cette voie : mise en œuvre de glissières de sécurité sur 250 mètres linéaires. Le coût global est estimé à 33 375 €/HT.

Conseil municipal, 11 avril 2017

TOURETTE-LEVENS

270 000 € pour la réfection de la place de la Légion d'Honneur

Des travaux de réfection de la place de la Légion d'Honneur sont nécessaires. Ils concernent l'étanchéité du toit-terrasse de la salle des fêtes et l'aménagement d'un espace public de convivialité. Un investissement estimé à 270 000 € TTC. La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été confiée au Sivom Val de Banquière.

Conseil municipal, 18 avril 2017

LE TIGNET

396 000 € pour la rénovation de la salle polyvalente

La salle polyvalente, construite début des années 1990, a plusieurs fonctions :

- lieu de rassemblement (repas, réunions, spectacles)
- salle d'activités (associations sportives, culturelles et de loisirs).

Des travaux sont nécessaires pour continuer d'accueillir les utilisateurs dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Ces travaux vont porter sur plusieurs domaines : accessibilité aux personnes handicapées, démarche environnementale au travers de la gestion de l'énergie et du confort acoustique, mise aux normes des installations électriques et de la salle de réchauffage, réfection du carrelage et des peintures, meilleure utilisation de l'espace.

Le montant prévisionnel de la rénovation est estimé à 396 000 € TTC

Conseil municipal, 18 avril 2017

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



LE CONTRAT SAISONNIER

VIGILANCE ORANGE !

La loi El Khomri du 8 août 2016 n'a toujours pas fini de faire parler d'elle avec sa litanie de décrets d'application. Au cas particulier, c'est une ordonnance du 27 avril 2017 qui vient donner des précisions quant à l'application de l'article 86 de la loi.

Cet article portant sur les contrats de travail à durée déterminée saisonniers a notamment introduit dans le Code du travail la définition jurisprudentielle du caractère saisonnier des emplois. Il s'agit ainsi des tâches appelées à se répéter chaque année selon une périodicité à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs ou des emplois.

Par ailleurs, le texte prévoit que dans les six mois suivant la promulgation de la loi, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs des branches, dans lesquelles l'emploi saisonnier est particulièrement développé et qui ne sont pas déjà couvertes par des stipulations conventionnelles en ce sens, doivent engager des négociations relatives au contrat de travail à caractère saisonnier afin de définir les modalités de reconduction de ce contrat d'une part, et celles de prise en compte de l'ancienneté du salarié d'autre part.

Parallèlement à cette obligation de négociation, la loi prévoit que dans un délai de neuf mois à compter de la promulgation de la loi, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance ces mesures à défaut d'accord de branche ou d'entreprise.

Une fois n'est pas coutume, le délai imposé par la loi a été respecté et l'**ordonnance N° 2017-647** relative à la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et à leur reconduction a été ratifiée le 27 avril 2017.

Pour la clarté des présentes, rappelons que les mesures présentées ci-dessous s'appliquent sous condition que l'entreprise concernée :

- relève d'une branche dans laquelle le travail saisonnier est

particulièrement développé, étant précisé que ces branches ont été définies par un arrêté ministériel du 5 mai 2017 ;

À titre d'exemple, l'arrêté cible la branche des Casinos, des Hôtels, Cafés, Restaurants et des Transports routiers.

- et ne soit pas couverte par un accord de branche ou d'entreprise fixant les modalités de reconduction du contrat saisonnier et de prise en compte de l'ancienneté pour ce type de contrat.

permettant d'y donner date certaine.

Pour rappel, l'article L. 1244-2 alinéa 1er dispose qu'un contrat de travail saisonnier peut contenir une clause de reconduction pour la saison suivante, éventuellement en application d'un accord collectif. Le cas échéant, l'accord collectif doit prévoir les conditions de cette reconduction.

À titre d'exemple, dans la branche des hôtels, cafés, restaurants, l'article 14-2 de la

RECOURIR À UN CDD SAISONNIER PEUT CONSTITUER UN ENGAGEMENT ALLANT AU-DELÀ D'UNE SEULE SAISON

La prise en compte de l'ancienneté

Pour rappel, l'article L. 1244-2 alinéa 3 du Code du travail dispose que pour calculer l'ancienneté des salariés en contrat saisonnier, les durées de contrat de travail à caractère saisonnier successifs dans une même entreprise doivent être cumulées. Cette disposition légale, antérieure à la loi El Khomri, demeure.

L'ordonnance du 27 avril 2017 est venue préciser que les contrats de travail à caractère saisonnier dans une même entreprise sont considérés comme successifs lorsqu'ils sont conclus sur une ou plusieurs saisons, y compris lorsqu'ils ont été interrompus par des périodes sans activité dans cette entreprise.

Ainsi, un salarié qui a accompli une saison de trois mois en 2016 et de cinq mois en 2017, aura une ancienneté de huit mois au terme de la saison 2017.

L'information sur la reconduction

L'ordonnance précise par ailleurs que l'employeur doit informer le salarié en contrat saisonnier des conditions de reconduction de son contrat avant l'échéance de ce dernier et ce, par tout moyen

Convention collective applicable dispose que l'une ou l'autre des parties doit confirmer par lettre recommandée sa volonté de renouvellement au moins deux mois à l'avance et en cas de non confirmation, la clause de reconduction devient caduque.

Le droit à reconduction

L'ordonnance dispose que tout salarié ayant été embauché en contrat saisonnier dans la même entreprise bénéficie d'un droit à la reconduction de son contrat dès lors que :

- il a effectué au moins deux saisons dans cette même entreprise sur deux années consécutives ;
- et l'employeur dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir, compatible avec la qualification du salarié.

En outre, dès lors que ces conditions sont réunies et sauf motif dûment fondé, l'employeur doit informer le salarié du droit à la reconduction de son contrat et ce, par tout moyen permettant d'y conférer date certaine.

Avant le 31 décembre 2017, le Gouvernement doit remettre au Parlement un rapport sur le bilan des négociations menées par les partenaires sociaux portant notamment "sur les modalités de compensation financière versée aux salariés en cas de non



Par Maître Pauline Malgras

Avocat Associé
Cabinet Capstan
Sophia-
Antipolis



reconduction du contrat de travail", ce qui augure que prochainement le non-respect du droit à la reconduction sera sanctionné par le versement d'une indemnité au salarié.

Un doute subsiste quant au caractère général du droit à la reconduction du contrat saisonnier. Son champ d'application n'est en effet pas expressément limité par le nouvel article L. 1244-2-2 II du Code du travail aux entreprises appartenant aux branches définies par l'arrêté du 5 mars 2017 et ne connaissant pas de stipulations conventionnelles de branche ou d'entreprise à ce sujet.

Ainsi, même s'il ne s'agit pas de l'esprit de la loi, certains pourraient soutenir que ce droit à la reconduction s'applique dans toutes les branches et, est d'ordre public.

En conséquence, malgré les apparences, pour un employeur, recourir à un contrat à durée déterminée saisonnier peut constituer un engagement allant au-delà d'une seule saison.

Afin de connaître son véritable niveau d'engagement, le chef d'entreprise devra s'enquérir des dispositions conventionnelles qui lui sont applicables et bien connaître les dispositions légales issues de la loi El Khomri afin d'en conclure les dispositions qui lui sont opposables en la matière et éviter ainsi bien des déconvenues. Naturellement, dans un certain nombre de situations, il aura également intérêt à envisager de négocier avec ses partenaires sociaux sur ce thème.

PLAISANCE : TOUTE UNE BORDÉE DE BONNES NOUVELLES POUR CET ÉTÉ !

Des régates de vieux gréements ou de multicoques high-tech, des matériels nouveaux pour s'amuser ou découvrir. Embarquement immédiat et cap sur les vacances

Voilà l'été, voilà l'été ! C'est plus que jamais le moment de penser aux activités nautiques sur la grande bleue. On va tirer nos premiers bords du 31 mai au 4 juin avec les Voiles d'Antibes, rendez-vous prestigieux des vieux gréements qui vont se mesurer lors de régates aussi épiques que... la fiesta des marins sur les quais.

Nice reçoit le Tour de France à la Voile

Le Tour de France à la voile prendra son départ de Dunkerque les 7, 8 et 9 juillet, et débarquera en Méditerranée à Rosas (Espagne) les 21 et 22 juillet. Les multicoques et leurs équipiers franchiront la ligne d'arrivée finale à Nice, après d'ultimes régates les 28 et 30 juillet dans la Baie des Anges.

Une bouteille à utiliser sans modération (ou presque)...

La "mini dive" est une mini bouteille de plongée brevetée qui permet une autonomie de 5 à 8 minutes par trois mètres sous l'eau, selon l'effort physique. Pour le plaisir d'une courte plongée, ou pour un usage pratique comme intervenir sous une coque de bateau. Plus maniable et moins coûteuse que le matériel de plongée habituel, elle se recharge par air comprimé (0,5 litre, 200 bars maxi).

Cinq nouveaux "Ports propres" en PACA

Cinq nouveaux ports de la région ont obtenu le label « ports propres » : Il s'agit de Martigues, de Saint Mandrier-sur-Mer, de San Peire-Les-Issambres (Roquebrune-sur-Argens), de Cap d'ail et du Lavandou. Cette démarche vise à encourager les opérations concourant à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. En PACA, trente-cinq ports bénéficient déjà de cette certification ISO et sur les cent autres ports que compte la région, quatre vingt cinq sont engagés dans la démarche.



Croisières à bord du Passagin.



Le spectacle magique des Voiles d'Antibes. (© Laurent Masson, courtoisie Voiles d'Antibes)

Un "aspirateur" malin pour marina

Quoi de plus désolant que des sacs en plastique flottant entre deux bateaux amarrés ? Le port de la Grande Motte vient de s'équiper de six exemplaires de "Seabin", une poubelle flottante qui collecte les déchets plastiques.

VOILE, MOTEUR, PLONGÉE : POUR LE SPORT ET LES LOISIRS

tiques. Le système aspire l'eau - et donc les ordures - autour du collecteur. Les déchets restent prisonniers dans un panier qu'il faut quand même remonter et changer de temps à autres. Ce produit a été développé par une entreprise australienne.

Les aventuriers du "Passagin"

Pour la 5^{ème} année consécutive, le petit pointu à propulsion électrique « Lou Passagin » permettra aux piétons de traverser le port de Nice. Une mini-mini croisière qui relie la darse Charles-Félix au quai d'Entrecasteaux, sans passer par les 40^{èmes} rugissants. Depuis la mise en place de ce service par le Conseil départemental, 200 000 aventuriers ont été transportés.

Aussi bien que le célèbre "ferryboate" de Marseille !



Un kayak transparent.

Voir les fonds marins sans se mettre à l'eau

Envie de découvrir les fonds marins sans oser prendre un masque et un tuba ? Alors embarquez dans ce kayak transparent fond plat qui offre une vue sous-marine sans déformation assurent ses concepteurs. Imaginé et construit à Annecy, il est léger, résistant aux chocs, et répond aux attentes de ses utilisateurs lorsque l'eau est très claire, jusqu'à plus de 20 mètres de profondeur. Chargement maximum : 210 kg. Si vous êtes tenté par des balades à son bord, il vous faudra faire un chèque de 1 590€ tout de même...

Jean-Michel CHEVALIER

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

172120



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00,

Courriel : dao@nicedazur.org,

Fax : (+33) 4 89 98 10 33

Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Définition et mise en œuvre de prestations de communications dans le cadre des projets de rénovations urbaines sur le Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Numéro de référence : NCA-16-0031

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Prestations de services

Descripteur principal : 79416200

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des articles 25, 66, 67 et 68 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : Prestations de communication, d'information et de concertation dans le cadre des projets de rénovations urbaines sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce Marché est divisé en lots : Oui

II.1.7) Valeur totale du Marché (hors TVA):

Valeur 156 905 Euros

ou

Offre la plus basse : Euros / Offre la plus élevée : Euros prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Définition et mise en œuvre de prestations de communications dans le cadre des projets de rénovations urbaines sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Lot N° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Prestations de services

Code CPV principal : 79416200

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

II.2.4) Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un Accord-Cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Les prestations de l'Accord-Cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'Accord-Cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'Accord-Cadre est un Accord-Cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : - Montant minimum HT: 90 000,00 Euros - Montant maximum HT : 200 000,00 Euros. Le délai d'exécution de l'Accord-Cadre avec bons de commande court à compter de la date fixée par ordre de service. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60 %

Prix : 1. Prix / Pondération : 40 %

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : cf. Article du 2.4 du Règlement de Consultation

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires:

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'Accord-Cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le Marché est couvert par l'accord sur les Marchés Publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'Avis au JO série S : 2016/S 149-269536 du 04/08/2016

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré information :

Section V : Attribution du marché

Marché N° : NCA-16-0031

Lot N° : 1

Intitulé : Définition et mise en œuvre de prestations de communications dans le cadre des projets de rénovations urbaines sur le Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Un Marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le Marché/lot n'a pas été attribué

V.2) Attribution du Marché

V.2.1) Date de conclusion du Marché : 31 mars 2017

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Le marché a été attribué à un groupe d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

DPI DESIGN, 14 Avenue Maréchal Reille, 06600, ANTIBES, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du Marché/du lot

Estimation initiale du montant total du Marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 156 905 ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération

Monnaie : Euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du Marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : Euros

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NICE, 33 boulevard Franck Pilatte, 06300, NICE, F

Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13,

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr,

Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54,

Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 21/03/2017 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent Avis d'Attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Marchés et Appel d'Offres 45 rue Gioffredo - 4^e étage, 06364 NICE Cedex 04.

Tél. +33.04.97.13.44.70

Fax +33.04.97.13.29.19

Mail noua.djebbes@nicedazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffes du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F,

Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13,

Courriel : greffe.ta-nice@juradam.fr,

Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

Le 11 Mai 2017

172206



AVIS DE MARCHÉ - APPEL À LA CONCURRENCE - DIRECTIVE 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville,
06364, NICE Cedex 4, F,
Téléphone : (+33) 4 97 13 44 70,
Courriel : dao@nicedadur.org,
Code NUTS : FR823
Adresse(s) internet :
Adresse principale :
http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du Marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Autre adresse : uniquement par la plateforme ou par mail à,

alain.rohou@ville-nice.fr, Nice, F,

Courriel : dao@nicedadur.org,

Code NUTS : FR823,

Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

À l'adresse suivante : Ville de NICE - Direction des Contrats Publics - Marchés Publics, 45 rue Gioffredo, 06364, NICE Cedex 4, F, Courriel : dao@nicedadur.org, Code NUTS : FR823,

Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Pâtes fraîches

Numéro de référence : VDN-17-0337

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Denrées alimentaires

Descripteur principal : 15850000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : l'achat de pâtes fraîches, destinées à la restauration scolaire, extrascolaire (centres de loisirs) et aux établissements multi-accueil de la petite enfance de la Ville de NICE.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : €uros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce Marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Denrées alimentaires

Code CPV principal : 15850000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 15851220

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Ville de NICE

II.2.4) Description des prestations :

Les prestations feront l'objet d'un Accord-Cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Les prestations de l'Accord-Cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'Accord-Cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'Accord-Cadre est un Accord-Cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont :
- Montant minimum HT : 40 000,00 €uros
- Montant maximum HT : 160 000,00 €uros

Le délai d'exécution de l'Accord-Cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Test des produits / Pondération : 15

2. La valeur technique / Pondération : 15

3. Les performances en matière de protection de l'environnement / Pondération : 10

Prix :

1. Prix / Pondération : 60

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : €uros

II.2.7) Durée du marché, de l'Accord-Cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce Marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'Accord-Cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des Marchés en cours d'exécution (Article 139 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des Marchés complémentaires (Article 30 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires:

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 26/10/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du Marché Public, portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaires est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste principales livraisons : Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est

objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les Marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du Marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché Public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'Accord-Cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le Marché implique la mise en place d'un Accord-Cadre

Accord-Cadre avec un seul opérateur Dans le cas d'Accords-Cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le Marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

20 juin 2017 - 16h00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 22 juin 2017 - 09h00

Lieu : Date donnée à titre indicatif.



AVIS DE MARCHÉ - APPEL À LA CONCURRENCE - DIRECTIVE 2014/24/UE - SUITE

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 / Échantillons : Les soumissionnaires devront faire parvenir avant la date limite de réception des offres des exemplaires représentatifs du type de fournitures qu'ils auront à fournir s'ils sont retenus. La fourniture de ces échantillons sera à leur charge

dans les conditions prévues à l'Article 5.2 du Règlement de consultation.

2 / Jugement des offres (cf. Article 6.1 du Rf) L'Offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

- Le Prix : 60/100. Définition du critère : Ce critère est noté sur 20. Le prix sera jugé sur la base du montant total du DDED, calculé à partir des prix figurants au BPU et à partir du montant estimatif d'achats de fournitures sur catalogue.

- Test des produits : 15/100. Définition du critère : Ce critère est noté sur 20.

- La valeur technique : 15/100. Définition du critère : Ce critère sera noté sur 20.

- Les performances en matière de protection de l'environnement : 10/100. Définition

du critère : Ce critère sera noté sur 20.

En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du présent Accord-Cadre avec bons de commande.

3/ Conditions de remise des plis - cf. Article 7 du Règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes

Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54,

Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F,

Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13,

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

16 mai 2017

172127



MAIRIE DU TIGNET

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et acheteur, correspondant : Mr le Maire, Avenue de l'Hôtel de Ville, BP 80 LE TIGNET, 06532 PEYMEINADE Cedex

Objet du marché : Marché Public de Travaux - Réfection du Plateau Sportif Pierre Lafitte - Chemin des Planasteaux au TIGNET.

Type de marché : Marché à Procédure Adaptée

Date limite de réception des offres : jeudi 8 juin 2017 à 12H00

Renseignements complémentaires : Dossier téléchargeable sur www.marches-securises.fr
Le Maire, François Balazun

172126

LE RELAIS DE VILLAUTE

Société en Nom Collectif
au capital de 500 €uros

Siège social : RN 85 Route Napoléon
Quartier de Villaute
06750 SERANON

RCS GRASSE 790 899 553

AUGMENTATION
DU CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- De réduire le capital social d'une somme de 240 €uros pour le porter de 500 €uros à 260 €uros.

- D'augmenter le capital social d'une somme de 99 840 €uros pour le porter de 260 €uros à 100 100 €uros. En conséquence, l'Article 8 des statuts a été modifié. **Pour avis.**

172123

DE BEAUREGARD
SCI en liquidation

au capital de 21.876,43 €uros

Siège social :

Boulevard de la Croisette

Le Gray d'Albion

06400 CANNES

322 117 664 R.C.S. CANNES

Suivant Procès-Verbal en date du 29 avril 2017, l'Assemblée Générale Mixte a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société.

- Nommé en qualité de Liquidateur :

Mme Danielle CAPPE-ROULLIER, demeurant 17 avenue Saint Roch 35400 SAINT MALO

- Fixé le siège de la liquidation au 17 avenue Saint Roch 35400 SAINT MALO, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les Actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des Actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES

Le Liquidateur.

172179

BONNET & ARISTOTE

AVOCATS

Droit Fiscal et Droit des Sociétés

8, avenue du 8 mai 1945 - 64116

BAYONNE CEDEX

8, rue Faraday - 64140 BILLERE

« PATIO VERDE »

SARL au capital social de 10.000 €uros

Siège social : Le Louvre

13 rue Alphonse Karr

06000 NICE

RCS NICE 812 650 000

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 30.06.2016, les Associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'Article L225-248 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

Pour avis, le Représentant légal.

172036

AVIS. Par ASSP le 28/04/2017, la SCI L&C One a été constituée, siège 247 ch du Cros d'Asnier 06320 LA TURBIE, capital 1000 €uros, est nommé Gérant Lionel Sanchez sis Avenue d'enclat 104 4*4 Santa Coloma AD500 ANDORRE **Objet:** Acquisition, conservation, mise en valeur, détention, mise à disposition, location de tout immeuble et terrain et participation dans entreprise Française ou étrangère. **Durée :** 99 ans. **Agrément :** Les parts sont librement cessibles entre Associés, tout autre projet de cession est soumis à l'agrément de la collectivité des Associés. **Immatriculation :** NICE.

172157

PORTOS AND
PARTNERS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de 20 000 €uros

Siège social : 956 Route du Mont Agel

Les Horizons

06320 LA TURBIE

RCS NICE N°818 970 071

TRANSFERT SIEGE
SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 30/03/2017, il a été décidé de transférer le Siège social au 29, boulevard Général Leclerc, 06310 BEAULIEU SUR MER.

Validation: RCS NICE.

172221

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/03/2017, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : T.D.M.

Forme : SARL

Capital social : 2.000 €

Siège social : 6 chemin de Terron, 06200 NICE

Objet social : Transport, dépannage, mécanique

Gérance : M. Jean-Claude TOSTI demeurant C/Mme TOSTI Jennifer ; 21 av de Nice Belvédère B, 06800 CAGNES SUR MER.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

172130



Aurélien SARRACO

Avocat au Barreau de NICE

Villa La Plage - 57 Prom. des Anglais

06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 27 avril 2017, à MOUGINS, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** LUXURY DRINKS. **Forme :** Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** 853 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS. **Objet :** Import, Export, Négoce, Achat-revente en quantité de toutes boissons, alcools et spiritueux, Distribution aux professionnels de toutes boissons, alcools et spiritueux ; Commerce en gros de boissons, alcools et spiritueux ; Entrepôt agréé auprès du service des Douanes et des droits indirects. **Durée de la société :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS. **Capital social fixe :** 1 000 €uros divisé en 100 actions de 10 €uros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. **Cession d'actions et agrément :** Cessions et transmissions entre Associés libres sous réserve du droit de préemption des Associés en matière de cession. Cession à des tiers soumise à agrément. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : **Président :** Monsieur RANGONI Guy demeurant 853 avenue de la Plaine à MOUGINS (06 250). La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES. **Pour avis.**

172216

ADDITIF à l'annonce N°172002 parue dans notre édition du 11.05.2017. Concernant la Société WSI COTE D'AZUR il y a lieu d'ajouter que conformément à l'Article L225-248 du Code de Commerce il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS DE CONCESSION
MODIFICATION DES ARTICLES

II.2.4 - DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

IV.1.1 - DATE DE REMISE DES CANDIDATURES

VI.5 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

TOUS LES AUTRES ARTICLES RESTENT INCHANGES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse

Commune de ROQUEFORT-LES-PINS

1 Place Antoine Merle

06330 ROQUEFORT LES PINS

Tél : 0492603500

Fax : 0492603501

Courriel : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

www.ville-roquefort-les-pins.fr

Adresse du profil d'acheteur :

www.marches-securises.fr

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : auprès du ou des point(s) de contact :

amenagement@ville-roquefort-les-pins.fr

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

- Par voie électronique via : marches-publics@ville-roquefort-les-pins.fr

- La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : www.marches-securises.fr.

- En Mairie aux heures d'ouvertures contre récépissé et sous pli fermé

- Par pli postal en recommandé avec accusé de réception

SECTION II : OBJET

II.2.4) Description des prestations

Cession d'une assiette foncière de 18 000 m² environ en vue de la réalisation d'un programme comprenant des logements, des commerces et des services.

La Commune de ROQUEFORT-LES-PINS envisage de céder à l'aménageur un tènement foncier identifié au cadastre de la commune en section CM sous le N° 9/11/13/8/7/14/6/5/3/4/15/17/18/19/26/16 représentant une surface totale de 18 000 m² environ ou chargera l'aménageur d'acquiescer directement auprès des propriétaires les parcelles susdites.

Ces parcelles d'une capacité approximative totale de 11 500 m² SP environ (*) sont classées en «servitude d'attente de projets» PLU en vigueur. Le Règlement d'Urbanisme devra être mis en compatibilité avec le PLU suivant le projet lauréat par l'intermédiaire d'une procédure d'urbanisme spécifique.

Ces parcelles doivent permettre la réalisation de logements, des commerces et des services.

Un objectif important pour la Commune de ROQUEFORT-LES-PINS est de créer une référence architecturale et urbaine tant dans la démarche opérationnelle que dans la définition du programme et du projet. L'opération s'inscrit dans le prolongement de la première phase du centre village et dans une logique de mixité sociale et fonctionnelle tout en intégrant les principes du développement durable comme des bâtiments économes en énergie et les mobilités douces.

(*) La capacité du site est donnée à titre indicatif et est issue d'une étude de faisabilité

Dans ce cadre, le programme indicatif, développé sur une assiette foncière de 24 500 m², est composé des éléments suivants :

Secteur « Centre village » d'une surface de 11 500 m² :

- 1 000 m² environ de surfaces de plancher destinés à accueillir des commerces et des services ;

- 9 500 m² environ de surfaces de plancher destinés aux logements (120 logements environ) comprenant 30 % de logements sociaux ventilés entre du logement locatif social ;

- De 500 à 1 000 m² (*) de surfaces de plancher destinés aux équipements publics type crèche ;

- Réalisation des infrastructures de desserte du site, des places de stationnement pour les logements et les commerces et des espaces publics ;

(*) La superficie donnée ici est indicative et sera ajustée dans le détail de la programmation.

La concession d'aménagement est régie par les Articles L.300-4 et suivants et les Articles R300-4 à R.300-9 du Code de l'Urbanisme.

Le concessionnaire, Maître d'ouvrage des travaux et équipements publics, et des biens immobiliers dont il sera chargé de la commercialisation assumera un risque économique lié à l'opération d'aménagement.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

12/06/2017 à 12h00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.5) Date d'envoi du présent avis

18/05/2017



172177

Jean LETOUBLON
Mireille CAGNOLI
François PAUL
François TRUFFIER
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 12 mai 2017, il a été constitué une Société Civile de Construction de Vente ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VILLA RIVIERA 1.

Forme : La Société est de forme civile. Elle est régie par les dispositions générales et spéciales des Articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et du Décret N°78-704 du 3 juillet 1978 ; - par les dispositions des Articles L211-1 à L211-4 et R211-1 à R211-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ; - et par les présents statuts.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Siège : NICE (06000), 37 boulevard Carabacel.

Durée : 10 ans.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros).

Apports : En numéraire.

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

Gérants de la Société : Monsieur Jean-Claude GNUVA, demeurant à NICE (06000) 37 boulevard Carabacel et Monsieur Jean-Eric GNUVA, demeurant à NICE (06000) 37 boulevard Carabacel.

Immatriculation : Au R.C.S DE NICE.**Pour avis.**

172155

TRENDS'n SOFT DEVELOPPEMENT

SARL liquidation

Au capital de 1 500 Euros

Siège social et de liquidation : 3, rue**Poincaré C/o CENTRE D'AFFAIRE****POINCARE 06000 NICE****478 016 066 RCS NICE**

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 4 mai 2017, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 mai 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Robert EYMERY, demeurant 33 rue du Calvaire 56430 NEANT SUR YVEL, Associé Unique, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 rue Poincaré c/o Centre d'Affaire Poincaré - 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les Actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les Actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour Avis. Le Liquidateur.

172178

Jean LETOUBLON
Mireille CAGNOLI
François PAUL
François TRUFFIER
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 mai 2017, il a été constitué une Société Civile de Construction de Vente ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VILLA RIVIERA 2.

Forme : La Société est de forme civile. Elle est régie par les dispositions générales et spéciales des Articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et du Décret N°78-704 du 3 juillet 1978 ; - par les dispositions des Articles L211-1 à L211-4 et R211-1 à R211-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ; - et par les présents statuts.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Siège : NICE (06000), 37 boulevard Carabacel.

Durée : 10 ans.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros).

Apports : En numéraire.

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

Gérants de la Société : Monsieur Jean-Claude GNUVA, demeurant à NICE (06000) 37 boulevard Carabacel et Monsieur Jean-Eric GNUVA, demeurant à NICE (06000) 37 boulevard Carabacel.

Immatriculation : Au R.C.S DE NICE.**Pour avis.**

172218

ADDITIF

VETEMENTS
JEAN SERGENT

À l'annonce n°170873 parue dans le présent journal du 02/03/2017, concernant la Société **VETEMENTS JEAN SERGENT**. Il fallait lire : Le 24 février 2017, l'Associé unique a décidé de proroger la durée de la Société de 60 années à compter rétroactivement du 23 juin 2010 et de modifier les statuts en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

172124

SARL WEB-BEW au capital de 500 € 22 rue Cafarelli 06000 NICE Siren : 800242315 RCS de NICE. Le 30/04/17, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/17, nommé le Liquidateur M. Baillet Bernard, demeurant 181 av. de Pessicart, Le grand large 2, Bât. F 06100 NICE et fixé le siège de liquidation à l'adresse du Liquidateur. La correspondance, actes et documents seront notifiés au domicile du Liquidateur. Le 30/04/17, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/17. Radiation au RCS de NICE.



Annonces LÉGALES
petites-affiches.fr

172200



MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Annonce N°17-28213

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F.

Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00,

Courriel : dao@nicedazur.org

Fax : (+33) 4 89 98 10 33

Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées par les communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

Intitulé : Travaux d'éclairage public Promenade

Numéro de référence : NCA-16-0632

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Eclairage public

Descripteur principal : 45316110

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : Travaux sur le réseau d'Eclairage Public de la Promenade des Anglais et des voies adjacentes équipées du même matériel.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 409 905 €uros

ou

Offre la plus basse : €uros / Offre la plus élevée : €uros prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Travaux d'éclairage public Promenade

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Eclairage public

Code CPV principal : 45316110

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 34993000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

II.2.4) Description des prestations : Les

prestations feront l'objet d'un Accord-Cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Les prestations de l'Accord-Cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'Accord-Cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'Accord-Cadre est un Accord-Cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : Montant minimum HT : 166 666,67 €uros Montant maximum HT : 833 333,33 €uros Le délai d'exécution de l'Accord-Cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 30 %

Prix :

1. Prix / Pondération : 70 %

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des Marchés en cours d'exécution (Article 139 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des Marchés complémentaires (Article 30 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires:**SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'Accord-Cadre ou le Système d'Acquisition Dynamique**IV.1.6) Enchère électronique :****IV.1.8) Information concernant l'Accord****sur les Marchés Publics (AMP)**

Le Marché est couvert par l'Accord sur les Marchés publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'Avis au JO série S : 2016/S 225-409594 du 22/11/2016

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :****SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Marché N° : NCA-16-0632

Lot N° : 1

Intitulé : Travaux d'éclairage public Promenade

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

V.2) Attribution du marché**V.2.1) Date de conclusion du marché :**

21 février 2017

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 9

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Société SATELEC, Sis 68 Parc de l'Argile Voie A, 06370, MOUANS-SARTOUX, F,

Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Non

V.2.4) Informations sur le montant du Marché/du lot

Estimation initiale du montant total du Marché/du lot : H.T

Valeur totale du Marché/du lot : 409 905 ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération

Monnaie : €uros

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : €uros

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 21/02/2017 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Marchés et Appel d'Offres 45 rue Gioffredo - 4e étage 06364 NICE - Cedex 04.

Tél. +33.04.97.13.44.70

Fax +33.04.97.13.29.19

Mail nora.djebbes@nicedazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffes du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F,

Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr,

Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

15 mai 2017



Marchés
PUBLICS
petites-affiches.fr

PUBLICATION, CONSULTATION
Réponse & téléchargement
des marchés publics



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS

DÉCRET 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme

acheteur : Ville de ROQUEFORT LES PINS

Adresse : Mairie, 1 Place Merle

06330 ROQUEFORT LES PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire, Michel ROSSI

Adresses complémentaires

Adresse d'ordre administratif :

MAIRIE

Mme Emmanuelle GAURRAND, Responsable de la Commande Publique

1 Place Merle

06330 ROQUEFORT LES PINS

Téléphone : 04 92 60 35 17

Fax : 04 92 60 35 01

E-Mail :

marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr

E-Internet : www.ville-roquefort-les-pins.fr

Description du marché

Objet du marché :

Fourniture, pose et entretien de signalé-

tique et de signalisation routière verticale.

Type de marché :

Exécution

Nomenclature - Classification CPV :

CPV 45233294-6 : Installation de signa-

lisation routière

Caractéristiques principales

Forme du Marché : Marché à bons de

Commandes-Accords-Cadres

Maximum de commandes : 25 000 €

H.T. par an soit 75 000 € HT pour trois ans.

Dépôt d'échantillons obligatoires en

mairie. CF article 3.2 du RC

Variantes :

Les candidats doivent répondre à la solu-

tion de base.

Les candidats peuvent présenter une

offre comportant des variantes par rapport

aux spécifications définies au CCAP et au

CCTP, avec les spécifications intangibles:

la conformité aux normes.

Durées

Durée du marché ou délai d'exécution:

1 an renouvelable deux fois à compter de la notification

Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le

groupement d'entrepreneurs, de fournis-

seurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Justifications à produire :

Bilan ou extrait de bilan concernant les 3

dernières années

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration du candidat (DC2)

Description de l'équipement technique

dont le candidat dispose pour la réalisation

de Marchés de même nature et en fourni-

tures et services, des mesures employées

pour s'assurer de la qualité et des moyens

d'études et de recherche de l'entreprise

Références similaires

Document décrivant les mesures prises

pour assurer la sécurité

Offre du candidat :

BPU rempli et signé

Acte d'engagement

CCAP signé

CCTP signé

Pièce indiquant les modalités d'interven-

tion (procédure, délais, etc ...) : Mémoire

technique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avanta-

geuse appréciée en fonction :

Critère(s) noté(s) sur 100 points

Voir le détail dans le Règlement de consul-

tation

1) valeur technique : qualité des fourni-

tures 35%

2) prix des prestations 35%

3) délais livraison 20%

4) mémoire environnemental de l'entre-

prise 10%

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert).

Marché à bon de commande

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

12 juin 2017 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au Mar-

ché par le pouvoir adjudicateur

Acc-C- 2017-11-Sign-rout

Conditions particulières de retrait des

dossiers :

- DCE transmis par voie postale sur de-

mande écrite, par télécopie ou par email.

- Possibilité de téléchargement du dossier

sur une plateforme de dématérialisation :

www.marches-securises.fr

- Retrait en Mairie aux heures d'ouverture

Conditions de remise des candidatures

ou des offres :

Possibilité d'envoi des offres par pli postal

en recommandé avec accusé de réception

Possibilité d'envoi ou de remise des offres

sur un support physique électronique

Possibilité de remise des plis au service

destinataire contre récépissé

Renseignements complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des rensei-

gnements d'ordre administratif peuvent être

obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS

Correspondant : Emmanuelle GAURRAND

Responsable de la Commande Publique,

tél. : 04-92-60-35-17.

Adresse auprès de laquelle des rensei-

gnements d'ordre techniques peuvent

être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-

PINS

Correspondant : Christian OLIVERO

Responsable des Services Techniques,

tél : 06 11 36 30 30

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : peut être intro-

duit jusqu'à la signature du contrat, devant

le Tribunal Administratif de NICE, sis 33

Boulevard Franck Pilatte 06300 NICE.

Recours en contestation de la validité

(CE, Tropic travaux) : il peut être intro-

duit pendant une durée de deux mois à compter

de la publication de l'avis d'attribution qui

sera effectué, près le Tribunal Administratif

de NICE sis 33 boulevard Franck Pilatte

06300 NICE.

Date d'envoi du présent avis :

18/05/2017

172162

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/48 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Renouvelé la période d'observation pour une durée DE 6 MOIS soit jusqu'au 7 Novembre 2017 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de Monsieur Alain GILFIKS - Kinésithérapeute - le Splendid - Bât C - 50 bd Victor Hugo - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017. P/Le Greffier en Chef.

172163

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 17/14 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Modifié le plan de redressement judiciaire qui avait été arrêté en date du 17 mars 2014 au profit de la SCI ANJULAU - 19 Avenue du Teiras - Grande Corniche - 06300 NICE;

Comme suit

- 6% - 1^{ère} - 2^{ème} et 3^{ème} annuité

- 10 % - 4^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} annuité

- 13 % - 7^{ème} 8^{ème} 9^{ème} et 10^{ème} annuité

Prononcé l'inaliénabilité des biens immobiliers pendant toute la durée du plan. Maintenu les autres dispositions du jugement.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172164

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 03/14 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de L'association VISA FORMATION - 37 Boulevard Carabacel - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172165

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 03/14 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de L'association ECOLE SUPERIEURE DE TOURISME-EST - 13 Place Masséna - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172241

GUICATH

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : 1940 Rte de St Jacques

06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE

408 466 860 RCS GRASSE

L'AGE du 31/03/2017 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2017, nommé en qualité de Liquidateur Mme DENIS NEE CHAUMOIRE MARIE, demeurant 1940 Route de Saint Jacques, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de GRASSE.

Les
Petites Affiches
D E S A L P E S - M A R I T I M E S
petites-affiches.fr

172158

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 04/35 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de l'Association **KYOKU-SHIN KAI CLUB DU VIEUX NICE** - dont le Siège est à NICE - Montée Ste Claire - Dojo Ilot Rey Serruriers.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172159

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 15/30 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire simplifiée de **M Jean-Yves BRUNEAU** - Médecin - 145, Av Bischoffsheim - 06710 VILLARS SUR VAR.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172160

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 13/16 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire simplifiée de **M Bernard MUSCOLO** - Psychothérapeute - 21 Avenue Corniche d'Azur - Le Château d'Azur - 06100 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172161

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 04/35 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de la **SELAS MEDISPACÉ** dont le siège est à NICE 9 rue Passy.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172166

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/41 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture des opérations de liquidation Judiciaire simplifiée de **Mme Corinne SEL-LAM** - Infirmière libérale - 576 Chemin de Crémat - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172167

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/45 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI CLODELEVA** - dont le siège est à NICE 22 Avenue St Jean-Baptiste et fixé la date de cessation des paiements au 5 Août 2016 ;

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ;

- Désigné la SCP BTSG représentée par Maître Denis GASNIER en qualité de Mandataire Judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, NICE le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172168

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Contentieux : RLJ 17/2 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a :

- Prononcé la résolution du plan de sauvegarde et ouvert une procédure de liquidation Judiciaire à l'encontre de la **SCI LA GINESTREE AGRICOLE ET L'EARL DOMAINE DE LA CHAPELLE ST JEROME** dont le siège est à BREIL SUR ROYA - la Ginestra.

- Désigné la SCP PELLIER prise en la personne de Maître Marie Sophie PELLIER en qualité de Liquidateur.

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléante.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172173

François LEGRAND

Mandataire Judiciaire
Inscrit sur la Liste Nationale
3, Place Albert 1er BP 127
64001 PAU CEDEX
Tél. 05 59 27 31 24
Mail. francois.legrand@mjd.fr

A VENDRE APPARTEMENT T2

Res. Domaine de l'Oasis - 73/75 route de Grasse à CAGNES/MER.
24 m² (+ terrasse et parking)
loué (bail d'habitation en meublé)
Renseignements à prendre auprès de l'étude
www.mjd.fr

172169

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 03/14 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture des opérations de liquidation Judiciaire simplifiée de L'association **DIA-GONALES RESEAU** - 142 Bd de Cessole - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172170

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 04/22 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de l'association **CENTRE D'AIDE FEMME SEULE** 33 rue de Paris - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172171

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 04/22 - Par jugement en date du 9 Mai 2017, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif de l'association **AIDE ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX SOURDS** 8 Avenue Notre Dame - 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 9 Mai 2017 P/Le Greffier en Chef.

172219

SUZON SCI au capital de 1524,49 €uros
Siège social : 06510 CARROS LE NEUF 50 avenue des Cigales La Crête 404 746 687
RCS GRASSE. Par AGE du 1/6/96, il a été pris acte de la démission de Melle Valérie BELTRANDO de ses fonctions de Co-Gérante. Dépôt légal au RCS de GRASSE.

172128

Par ASSP du 12/05/2017, constitution d'une SASU :

Dénommée : LOUCACHA

Capital : 5 000 €uros

Siège : 250 avenue des Acacias, Villa Sandy - 06500 MENTON

Objet : La Société a pour objet l'achat, la vente, la livraison, l'import-export, de gros, de demi-gros, de détail, de tous produits d'épicerie ou d'alimentation générale et de cosmétique ainsi que de toutes prestations de services de proximité ou de toutes autres activités annexes

Président : Monsieur Cédric CASTELLANOS demeurant à 250 avenue des Acacias, Villa Sandy, 06500 MENTON

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux Assemblées.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

172156

PORTOS AND PARTNERS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de 20 000 €uros

Siège social : 956 Route du Mont Agel

Les Horizons

06320 LA TURBIE

RCS NICE N°818 970 071

Aux termes d'une AGE en date du 30 mars 2017 les Associés de la SARL PORTOS AND PARTNERS ont approuvé à l'unanimité la cession de 20 parts sociales par Monsieur Jean-Luc PORTOS demeurant Les Horizons 926 Route du Mont Agel 06320 LA TURBIE pour un montant de 4 000 €uros à la Société Italienne GPH SPA immatriculée 08893770969 REA N°MI 205560 au Registre de la Ville de MILAN dont le Siège social se situe via Durini 23 20121 à MILAN. La Société GPH SPA a acquis les 20 parts sociales de Monsieur Jean-Luc PORTOS pour un montant de 4 000 €uros. Les statuts seront modifiés en leur Article 7 afférent à la répartition du capital social de la Société PORTOS AND PARTNERS SARL. Les formalités seront effectuées au RCS de NICE.

172154

MADROY SCI au capital de 200 €uros
136 boulevard du Général de Gaulle 06340 LA TRINITE. RCS NICE 522 584 309. Par AGM du 09/05/2017, prenant effet le 17/02/2015, il a été décidé de transférer le Siège social au 10 Rue Blacas 06000 NICE. Validation : RCS NICE.

172117

DAL CONSULTING

SC au capital de 2.949.000 €uros

Siège social :

327 Chemin de la Perrotine

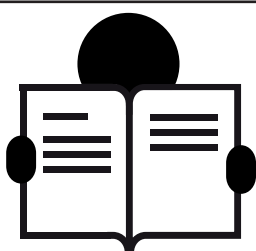
06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 820 188 902

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/03/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3.410.000 €uros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

Annonces LÉGALES
petites-affiches.fr

PUBLICATION & CONSULTATION
des annonces légales sur la France entière



>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172108

LE TRIANGLE D'OR**SCI en cours de liquidation****Au capital de : 1.524,49 €uros****Siège social :****16, avenue Henri Barbusse
06100 NICE****351 181 318 RCS NICE**

Suivant Procès-Verbal en date du 16/04/2008, l'Associé unique a décidé de proroger la durée de la Société de 20 ans, soit jusqu'au 16/06/2029.

L'Article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Suivant Procès-Verbal en date du 14/04/2017, l'Associé unique a pris acte que, suite à une erreur matérielle commise dans l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Associés du 20/11/1997, la Société nommée en qualité de Liquidateur est la Société SINVIM ET CIE SOCIETE EN NOM COLLECTIF, Société en nom collectif, au capital de 160.000 €uros, ayant son siège social à ISSY LES MOULINEAUX CEDEX (92867) 167 Quai de la Bataille de Stalingrad, immatriculée 662 004 183 RCS NANTERRE (et non pas la Société SINVIM ET CIE SOCIETE EN NOM COLLECTIF, immatriculée 784 881 237 RCS PARIS)

Suivant Procès-Verbal en date du 16/04/2011, l'Associé unique a pris acte :

- Que la Société SINVIM CONSTRUCTION (immatriculée 784 881 2 37 RCS PARIS), Associée à l'origine, a été absorbée par la Société SINVIM SA (612 040 808 RCS PARIS) en date du 29/10/1992

- Que la Société SINVIM SA (devenue SINVIM SAS) a procédé à la transmission universelle de son patrimoine en date du 27/10/2005 au profit de la Société BNP PARIBAS REAL ESTATE FINANCIAL PARTNER (anciennement dénommée BNP PARIBAS PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES - BNP PARIBAS PFI), Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 7.000.000 €uros, ayant son siège social à ISSY LES MOULINEAUX CEDEX (92867) 167 Quai de la Bataille de Stalingrad, immatriculée 400 071 981 RCS NANTERRE; cette dernière devenant seule Associée de la SCI LE TRIANGLE D'OR.

Mention en sera faite au R.C.S. de NICE.

Pour avis, Le Liquidateur.

172116

SAS LMJ Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €uros Siège social : 3 Bis Boulevard de la Turbie 06240 BEAUSOLEIL

AVIS DE CONSTITUTION. Par Acte SSP du 30/03/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** LMJ **Siège social :** 3 Bis Boulevard de la Turbie 06240 BEAUSOLEIL **Objet social :** Marchands de biens et location de biens immobiliers **Durée de la Société :** 99 ans **Capital social :** 100 €uros **Président :** M BROUTIN Yvon demeurant Impasse des Arbousiers 213 Chemin des Tubières 83600 BAGNOLS-EN-FORET **Admissions aux Assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément :** Toutes les cessions sont soumises à agrément des Associés. Immatriculation au RCS de NICE.

Pour avis, Le Président.

172109

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date à NICE du 24 avril 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale: KKB

Siège social : 19 Rue Alberti 06000 NICE

Objet social : La prise de participations directes ou indirectes dans toutes Sociétés industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières Françaises ou étrangères, par voie d'achat, de création de Sociétés, d'apports à des Sociétés existantes, de fusion et de Sociétés en participation ; L'achat, la souscription, la gestion, la vente de tous titres, actions ou parts sociales de Sociétés; Le contrôle, la gestion et l'animation des Sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'administration d'entreprise, toutes activités de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, les conseils, l'assistance et l'ingénierie en matière financière, comptable, juridique, les conseils et l'assistance aux entreprises en matière de relations publiques et de communication interne et externe, toutes études de marchés, promotion des ventes et publicité ; La cession ou la location à toute personne physique ou morale de tout ou partie de ses droits mobiliers ou immobiliers ; Les avances financières ou prêts à des Sociétés ou entreprises susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 585 000 €uros

Gérance : Monsieur Thibault VILLETTE, demeurant 19 Rue Ferdinand Duval 75004 PARIS, assure la Gérance.

Immatriculation : RCS de NICE.

Pour avis, La Gérance.

172113

SCI L'AZUR

SCI au capital de 762,25 €uros
Rue du Bois du Pont, ZAC des Bethune,
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
RCS PONTOISE N°339 102 154

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/05/2017, il a été décidé de transférer le Siège social au 103 Chemin du Retenau, 06220 VALLAURIS.

Radiation au RCS PONTOISE, Réimmatriculation au RCS d'ANTIBES.

172131

Par acte SSP du 30/04/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** STECO CONSTRUCTION. **Objet social :** Maçonnerie, Isolation, Rénovation, Gros œuvres, Ravalement, Electricité, Plomberie, Menuiserie intérieur et extérieur, Achat-vente import-export de matériaux de construction. **Siège social :** 22 avenue Henri Dunant, 06100 NICE. **Capital :** 2000 €uros. **Durée :** 99 ans. **Gérance :** Mme IVANOVIC IVONA, demeurant 9 Avenue Winston Churchill, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN.

Immatriculation au RCS de NICE.

172115

DIAMOND NUMBER 1**SARL au capital de 1 000 €uros****Siège social : 14 avenue Saint Exupéry
92320 CHATILLON****812 703 304 RCS NANTERRE**

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique, en date du 15/04/2017 :

M. René VO ANH, demeurant 17 avenue de l'Esterel, JUAN-LES-PINS 06160 ANTIBES, nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Miguy HAZAN, démissionnaire.

Il a été décidé de transférer le Siège social à compter de ce jour, au 17 avenue de l'Esterel, JUAN-LES-PINS 06160 ANTIBES

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle immatriculation au RCS d'ANTIBES.

172121

CSNN NIELSEN**SAS au capital de 1.059.000 €uros****Siège social : Domaine du Val d'Azur,
58 avenue des Jardins de Charlotte****06560 VALBONNE****790 309 082 RCS GRASSE**

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2017, le capital a été augmenté de 613.000 €uros pour être porté à 1.672.000 €uros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de GRASSE.

172122

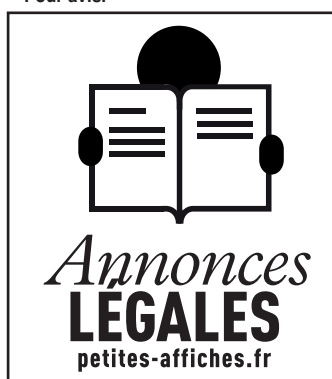


**R. JARDILLIER
J. MEUNIER
J. M. RENUCCI**

L. ROSE - V. WOHL-DAHAN**Notaires à NICE****SCP au capital de 961.191,05 €uros****Siège social :****6, avenue des Phocéens****06000 NICE****312 180 292 R.C.S. NICE**

Aux termes d'une Assemblée Générale des Associés en date du 11 mai 2017 et aux fins de mise en conformité avec la Loi N°66-879 du 29 novembre 1966 relative aux Sociétés Professionnelles, le montant exact de la valeur nominale de chaque part sociale actuellement de 152,44902 €uros est arrondi exactement à 152,45 €uros. Il est donc entériné aux termes de ladite assemblée l'augmentation du capital social actuellement de 961.191,05 €uros pour être porté à 961.197,25 €uros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.



172111

VICTORIA**SAS unipersonnelle****au capital de 100 €uros****Siège social :****12 rue Amiral de Grasse
06000 NICE**

Aux termes d'un Acte SSP, en date du 11/05/2017 à NICE il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par Actions Simplifiée à Associé Unique. **Dénomination :** VICTORIA, **Siège :** 12 rue Amiral de Grasse 06000 NICE. **Objet :** Restauration et négoce en alimentation. **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de NICE.

Capital : 100 €uros, apport en numéraire.

Président : NGUYEN Xuan Hung, demeurant : 6 avenue Georges Clémenceau 34000 MONTPELLIER. **Admission aux Assemblées :** Tout Actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Cession et transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre Associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote.

172114

BK FINANCE**SARL au capital de 1.000 €uros****Siège social : 11 Rue Hancy****06000 NICE****792 902 900 R.C.S. NICE**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2016, il a été pris acte :

- De la nomination de Monsieur Gregory KEDOCHIM, demeurant au Clos des Oliviers 3 Impasse de l'Olivette 06110 LE CANNET en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/07/2016 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Nicolas BENTOLILA, Gérant démissionnaire.

- Du transfert du Siège social vers l'adresse suivante : Le Clos des Oliviers 3 Impasse de l'Olivette 06110 LE CANNET.

172110

Par ASSP du 10/05/2017, constitution d'une SAS :

Dénommée : GRIMALDI IMMOBILIER

Capital : 1000 €uros

Siège : 45 Avenue Alfred Borriglione, 06100 NICE

Objet : Transactions immobilières et commerciales

Président : Monsieur Serge GRIMALDI demeurant à 114 Route de Saint-Pierre de Féric, 06000 NICE

Directeur général : Monsieur Alexandre TAGORI DE LA TOUR demeurant à 30 Avenue des Diables Bleus, 06300 NICE

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables.

Conditions d'admission aux assemblées : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

172172

INTER LOCATIONS SERVICES

SARL au Capital de 80.000 €uros
Siège social : 2935 Route de la Fénerie
06580 PEGOMAS
350 743 449 R.C.S. GRASSE

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2017, il résulte que les Associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Membres du comité de direction :

- Monsieur André DA SILVA, demeurant à CANNES 06400 (Alpes Maritimes) 192 boulevard Leader,

- Monsieur Fernando DA SILVA, demeurant à 06400 CANNES (Alpes Maritimes) 31 avenue du Grand Jas,

- Monsieur Philippe DA SILVA, demeurant à CANNES 06400 (Alpes Maritimes) 192 boulevard Leader,

- Monsieur Yves DA SILVA, demeurant à 83440 MONTAUXOUX (Var) 570 chemin de Gimbrère,

Directeurs généraux délégués : Monsieur Fernando DA SILVA et Monsieur André DA SILVA

Président : Monsieur Fernando DA SILVA
 Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE.

Pour avis, Le représentant légal.

172261

Aux termes de l'AGO du 15/05/2017, les Associés de la **SARL Waterfront Property**, au capital de 48.000 €uros, siège social Résidence du Château, 170, avenue Henry Clews, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE, RCS CANNES 347 778 920, ont examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 qui fait ressortir un bénéfice de 46.106 €. Sur proposition de la Gérance il est décidé d'affecter le résultat bénéficiaire au compte de report à nouveau. Après affectation de ce résultat le capital social est entièrement reconstitué. **Pour avis, la Gérance.**

172238

Par ASSP du 24/04/2017, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : **CHEZ NORA** Capital : 200 € Siège: 31 Rue Gounod, 06000 NICE Objet : Petite restauration, snacking, vente de boissons sur place et à emporter, épicerie et vente de gâteaux orientaux Gérant : Madame Nora BENABDI demeurant au 6 Impasse André Theuriot, Les Vignes Hautes, 06340 LA TRINITÉ Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.



172174

Patrick IVALDI
Serge GRANATA GOLDMAN
Bernard MONIER

Notaires

06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

Aux termes d'un Acte reçu par Maître Serge GRANATA GOLDMAN, Notaire à CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Alpes-Maritimes), le 3 mai 2017,

Monsieur Jean-Claude André BILLON, retraité et **Madame Thérèse Elisabeth Marie REUMAUX**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VENCE (06140) 267 chemin du Vallon Notre Dame,

De nationalité française,

Nés, savoir :

• Monsieur à LA MURE (Isère), le 1^{er} juin 1948.

• Madame à LYON (Rhône), le 20 mars 1945.

• Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à LAVAL (Isère) le 4 septembre 1971

ONT CHANGE LEUR REGIME MATRIMONIAL et **ADOPTÉ** le régime de **COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE** régi par l'Article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'Huissier, à Maître Serge GRANATA GOLDMAN, Notaire susnommé.

Pour avis, Serge GRANATA GOLDMAN.

172182



Cabinet CASAGRANDE & ASSOCIÉS

14 Bd Paul Doumer, 06110 LE CANNET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 12.05.2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : F4

Siège social : 17 Rue Bonaparte - 06300 NICE.

Capital : 1.000 €uros

Objet : L'activité de marchand de biens ; l'acquisition en vue de la revente de tous biens immobiliers, terrains, parts sociales ou droits représentatifs de ces biens ou immeubles, ainsi que la valorisation desdits biens ou droits, notamment sur les biens immeubles, possédés ou non, par tous travaux d'amélioration ou de rénovation sans que ceci ne soit exhaustif ; la négociation, l'acquisition et la vente pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de tous biens immobiliers et mobiliers ; la mise en location ou sous-location de locaux dont la Société sera elle-même propriétaire ou locataire, selon les dispositions du bail, ou bénéficiaire à quel qu'autre titre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE.

Gérant : Michel MAMMOLITI demeurant 1 rue de Salisbury - 06310 BEAULIEU SUR MER et Philippe REUMAUX le TERRIER de MENNETOT d'EQUAINVILLE demeurant 7 Chemin Jean Bagnis 06000 NICE.

172175

SILICON MOBILITY

SAS au capital de 5.039.000 €uros
Siège social : 535 route des Lucioles
Les Aqueux Bâtiment 2
Sophia-Antipolis
06560 VALBONNE
815 085 659 R.C.S. GRASSE

Suivant Procès-Verbal en date du 28 avril 2017, l'Assemblée des Associés a décidé d'augmenter le capital de 108.860 €uros pour le porter à la somme de 5.147.860 €uros par l'émission de 108.860 actions ordinaires d'une valeur de 1 €uro chacune, intégralement libérées en numéraire, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire des fonds établi le 28 avril 2017.

En conséquence, les Articles 7.1 et 7.2 des Statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au R.C.S. de GRASSE.

Le représentant légal.

172180

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2016 de la Société **GALAXIE MONTJOIE**, Société en Nom Collectif au capital de 280 100 €uros, Siège social : 28 avenue du Général Maizière, 06600 ANTIBES, RCS ANTIBES N°518 648 167, il a été décidé de transférer le Siège social de la Société à compter du 30 novembre 2016 et de modifier l'Article 3 des statuts en conséquence. **Ancienne mention** : 28 avenue du Général Maizière, 06600 ANTIBES. **Nouvelle mention** : 5 route de Jouy, 27930 SAINT VIGOR.

La Société sera radiée du RCS d'ANTIBES et immatriculée au RCS de EVREUX. **Pour avis**

172240

Suivant acte SSP du 13/05/2017, il a été constitué une société : **Dénomination** : TO-PARO - **Forme** : Société Civile Immobilière - **Siège** : 583 chemin du Béal - 06480 LA COLLE SUR LOUP - **Objet** : Acquisition et gestion de biens immobiliers - **Capital** : 500 € - **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES - **Gérance** : Mme Patricia CALDAS demeurant : 583 chemin du Béal - 06480 LA COLLE SUR LOUP - **Cessions de parts** : Libre entre Associés, conjoints, ascendants, descendants desdits Associés. Tout autre cession soumise à agrément à la majorité des 3/4 des parts. **Pour avis. La Gérance.**

172233

JORI FINANCE

SARL au capital de 6 749 708 €
Siège social : 26 avenue de Chanzy
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE
508 140 563 RCS CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 20/04/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 443 avenue de la Marne, 06360 EZE, à compter du 20/04/2017.

Gérance : M. Joël RIVIERE, demeurant 443 avenue de la Marne, 06360 EZE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société, immatriculée au RCS de CRETEIL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NICE.

172214

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : FOURNIER IMMOBILIER**Capital** : 1 000 €uros

Siège : 34 avenue Fabron - Château Sainte Anne - Les Dahlias - 06200 NICE

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou crédit-bail.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

Co-Gérance : Monsieur Jean Paul FOURNIER demeurant 34 avenue Fabron - Château Sainte Anne - Les Dahlias - 06200 NICE.

Petites Affiches
 DES ALPES-MARITIMES
 petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
 Juridique | Économique
 Politique & Générale



Disponible sur votre ordinateur, votre tablette et votre smartphone !



Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

www.petites-affiches.fr

172208

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Par décision du 28 mars 2017, l'Associé unique de la Société **PRO SERVICES BTP**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 150 000 €uros, Siège social : ZA Saint-Estève - Route de la Baronne 06640 SAINT JEANNET, RCS GRASSE 521 293 670, a décidé une augmentation du capital social de 150 000 €uros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE (150 000) €uros, divisé en QUINZE MILLE (15 000) parts sociales de DIX €uros (10 €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées [...] - **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à TROIS CENTS MILLE (300 000) €uros. Il est divisé en TRENTE MILLE (30 000) parts sociales de DIX (10) €uros chacune, entièrement libérées [...]. **Pour avis : La Gérance.**

172209

Par ASSP du 10/05/2017, constitution d'une SAS :

Dénommée : SASU VTC AZUR DRIVER

Capital : 100 €uros

Siège : 44 Avenue Saint-Augustin, 06200 NICE

Objet : Le transport de personnes par véhicule de tourisme avec chauffeur. Prise de participation dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, rentrant dans son objet.

Président : Monsieur Kais GHANMI demeurant à 44 Avenue Saint-Augustin, Residence Eden Azur, 06200 NICE

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

172213

ACW CONSEIL

Société d'Avocat

374, rue de Vaugirard – 75015 PARIS

**CONSTITUTION D'UNE
SOCIÉTÉ**

Par Acte SSP du 02 mai 2017, il a été constitué, sous la condition suspensive prévue à l'Article L. 5125-16 du Code de la Santé Publique, une SELARL :

Dénomination sociale : SELARL PHARMACIE DU CAREÏ

Capital : 10.000 €uros,

Siège social : 61, avenue de Sospel - 06500 MENTON

Objet : Exercice de la profession de pharmacien d'officine

Durée : 99 ans

Gérant : - Monsieur Salvatore SERRATORE, Docteur en Pharmacie, demeurant à DEIVA MARINA - la Mattéotti 11, Italie.

RCS : NICE

Pour avis et mention.

172192

LES ALIZES

SCI au capital de 90 000.00 €uros
Siège social : 181 bd de l'Observatoire

06000 NICE

799 824 701 RCS NICE

**AVIS DE PUBLICITE
LEGALE**

D'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2017, il résulte que :

- Le Siège social a été transféré, à compter du 01/04/2017, de 181 boulevard de l'Observatoire, NICE (Alpes Maritimes), à SAINT MARTIN VESUBIE (Alpes Maritimes) 248 Route du Col de Salèse, le Boréon.

En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

Pour avis, le représentant légal.

172195

Par ASSP du 16/05/2017, constitution d'une SCI :

Dénommée : NYC-LA

Sigle : NYC-LA

Capital : 200 €uros, apportés en numéraire

Siège : 16 Avenue Paul Doumer, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Objet : Acquisition, vente, prise à bail, location, administration et exploitation de tout immeuble bâti ou non bâti à usage d'habitation industrielle ou commerciale, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières s'y rattachant.

Gérant : Madame Gaetana RICOTTA demeurant à 16 Avenue Paul Doumer, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

172207

Par ASSP du 15/05/2017, constitution d'une SAS **dénommée** : SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HYDROTOMIE PERCUTANÉE **Capital** : 23 500 €uros **Siège** : 10 Boulevard Napoléon III, 06200 NICE **Objet** : Enseignement, recherche et développement de la technique d'hydrotomie percutanée **Président** : Mme Marie-Marguerite GUEZ demeurant à 10 Boulevard Napoléon III, 06200 NICE **Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Conditions d'admission aux assemblées** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS NICE.

172210

VILLA MAXIMA

SAS au capital de 1000,00 €uros

10 bd Baptistin Ardisson,

06160 JUAN LES PINS

502 541 469 R.C.S. ANTIBES

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/12/2016 il a été décidé de transférer le Siège social de la Société au Chez Dom Adress Zac de Bellevue BP 107, 8 rue Bleu, 97150 SAINT MARTIN à compter du 24/12/2016.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Basse Terre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES.

Les Petites Affiches

DES ALPES - MARITIMES

petites-affiches.fr

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

Juridique | Économique | Politique & générale



172223

ALIMENTATION ROMAN Société par Actions Simplifiée au capital de 37 500 Euros
Siège social : 35 avenue de Cannes, 06160 JUAN LES PINS 422 736 058. Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2017 l'Assemblée Générale Ordinaire a constaté que le mandat de Madame Deborah ARQUISCHE en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et celui de Monsieur François TALON en qualité de Commissaire aux Comptes Supplémentaire avait pris fin à l'Assemblée du 10 juin 2010. Aucun Commissaire aux Comptes Titulaire ou Supplémentaire n'a été nommé en remplacement ainsi que le permettait la Loi du 4 août 2008. **Pour avis. Le Président.**

172225

BÉNÉFICOM

SASU au capital de 500 Euros,
31 avenue Monseigneur Mugabure
64210 BIDART
821 853 421 RCS BAYONNE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mai 2017, il a été pris acte de transférer le Siège social de la Société, à compter du 30 mai 2017 au 13 bis rue Edith Cavell, 06310 BEAULIEU-SUR-MER.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : La conception, la réalisation et la commercialisation de sites internet ; La vente des prestations associées référencement, maintenance, mises à jour, etc.

Durée : 99 années.

Président : Monsieur Raphaël POUSSE demeurant : 13 bis rue Edith Cavell, 64210 BIDART, élu pour une durée indéterminée. La Société sera radiée du RCS de BAYONNE et ré-immatriculée au RCS de NICE.

172231

MINI'S AUTOBILAN

SAS au capital de 18 000 €
Siège social : 248 boulevard du
Mercantour, 06200 NICE
483 117 537 RCS de NICE

L'AG du 15/11/2016 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaires Aux Comptes Titulaire et Supplémentaire respectivement : C2C MEDITERRANEE, SARL au capital de 80 000 Euros, ayant son siège social 5 cours Jean Ballard, 13001 MARSEILLE, 518 271 739 RCS de MARSEILLE et M. CANESI Lionel, demeurant 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne, 13016 MARSEILLE. Modification au RCS de NICE.

172232

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P du 17/05/2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** LE MAS DE CAMBRAI - **Forme :** Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable - **Siège social :** 101, Route de Saint-Antoine 06200 NICE - **Objet :** Promotion immobilière de logements (vente et construction) - **Durée :** 99 ans - **Capital social initial :** 2 000 € - **Capital minimum autorisé :** 200 € - **Gérance :** M. Mathieu GAROTTA, demeurant 101 Route de Saint-Antoine, 06200 NICE - Immatriculation au RCS de NICE.

172234

POSTE HABITAT PROVENCE

Société Anonyme Coopérative de
Production d'Habitats à loyer modéré
Au capital variable de 3 853 906,44 €
Siège social : 41 rue Gounod - BP 1028
06033 NICE CEDEX 01
RCS NICE 777 969 544

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 29 juin 2017 à dix heures ou à défaut de quorum, le jeudi 6 juillet 2017 à dix heures dans les locaux de Poste Habitat Provence - 41 Rue Gounod - 06000 NICE.

A titre Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016

- Approbation des résolutions portant sur :
- L'examen du bilan et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, quitus à donner aux Administrateurs.

- L'affectation du résultat.
- L'évolution de l'autofinancement
- Les conventions contenues dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat de quatre Administrateurs,
- Ratification de deux nouveaux Administrateurs
- Nomination d'un réviseur coopératif Titulaire
- Pouvoirs au porteur.

Tout Actionnaire peut prendre part à la délibération de cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'y faire représenter par un autre Actionnaire ou par son conjoint, voter par correspondance, ou adresser un pouvoir à la Société sans indication de Mandataire.

Toutes les précisions utiles sur les conditions de vote seront apportées lors de l'envoi individuel des formulaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

172176

IWE

SAS au capital de 5 804,50 Euros
Siège social : 950 Route des Colles
Immeuble les Templiers
Sophia Antipolis
06410 BIOT
794 576 637 RCS ANTIBES

Aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 28 Février 2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Christophe LAYE, demeurant 786 Chemin des Issarts - 06410 BIOT, en remplacement de Monsieur André BRUNETIERE. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES.

172212

SERVIGAZ 06

SAS au capital de 7.625 €
Siège social : 4, rue Edouard Robion
06800 CAGNES-SUR-MER
441 033 461 RCS ANTIBES

Aux termes du PV des décisions de l'Associé unique en date du 06/07/2016, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire M. Jean-Luc MOEHREL demeurant à METZ (57000) - 3, rue du Haut Poirier et en qualité de Commissaire aux Comptes Supplémentaire la Société SOGEXCO, SARL dont le Siège social est à METZ (57070) - 3, rue Pierre Simon de Laplace, immatriculée au RCS de METZ sous le N° 384 268 777.

Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

172220

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : MON APERO SARL

Siège social : 4 rue Empereur Auguste - 06320 LA TURBIE

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Livraison d'alcool, plats cuisinés conserves, apéritifs froids; ustensiles; produits d'hygiène; Sous-traitance Traiteur; Organisation d'événements; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de Location Gérance.

Durée : 99 années

Capital : 10 000 Euros

Gérance : Monsieur RAVERA Vincent, né le 07/12/1989 à MONACO (98) demeurant 4 rue Empereur Auguste - 06320 LA TURBIE, pour une durée illimitée. Monsieur BRIGNONE Thomas, né le 12/11/1986 à MENTON (06) demeurant Chemin du Serrier N°13 N1205 - 06320 LA TURBIE, pour une durée illimitée.

Immatriculation : RCS de NICE

Pour avis.

172260

TAO

SARL au capital de 10 000 €
5 Avenue de la République, 06300 NICE
RCS NICE n° 522 937 911

AVIS DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ MALGRÉ PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 29/04/17, les Associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société malgré une perte de la moitié du capital social. Validation : RCS de NICE.

172193



R. JARDILLIER
J. MEUNIER
J. M. RENUCCI
L. ROSE - V. WOHL-DAHAN

Notaires à NICE

SCP au capital de 961.191,05 Euros

Siège social :

6, avenue des Phocéens

06000 NICE

312 180 292 R.C.S. NICE

Suivant Acte reçu par Me Laurent ROSE, Notaire, le 2 mai 2017, avis est donné de la Constitution de la Société. **DÉNOMMÉE :** SCI SCYLLA. **FORME :** Société civile, **SIÈGE :** NICE (06100), 123 Bd Las Planas, **CAPITAL :** 1.500 Euros en numéraire **DURÉE :** 99 ans **RCS :** NICE, **OBJET :** La propriété et la gestion, des biens ou droits mobiliers et immobiliers ; l'acquisition, la prise à bail, la propriété d'immeubles et de tous biens meubles ; l'administration des biens sociaux ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts avec ou sans garantie hypothécaire ; et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la Société ; la Société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux. **GERANT :** Mr Jean André Louis BERGAMASCO et Mme Valérie Henriette POUZOLET épouse BERGAMASCO demeurant à NICE (06) 123 bd Las Planas, pour une durée indéterminée. **CESSION DE PARTS :** Livres entre Mr Jean BERGAMASCO et Mme Valérie BERGAMASCO. **AGREMENT** des Gérants par consentement unanime.

172217

Cession de fonds de commerce situé à ANTIBES entre Ellipse et Novellipse: Par Acte SSP du 28/04/17 enregistré au SIE d'ANTIBES, le 16/05/17, Bord. 2017/243, Case 13, Ext.1202 ; La Société ELLIPSE, SA au capital de 152.449 Euros, située Contre Allée Route Nationale 202-Bâtiment H4, 06200 NICE LA PLAINE 1, 410 645 121 RCS NICE; A cédé à la Société NOVELLIPSE, SAS au capital de 250.000 Euros, située 1, Boulevard de l'Armée des Alpes - 06300 NICE, 827 876 251 RCS NICE ; Le FONDS DE COMMERCE D'ACHAT, VENTE DE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS ET D'OCCASIONS exploité au 2391, chemin de Saint Claude, 06600 ANTIBES, avec entrée en jouissance au 28/04/17, moyennant le prix de 900.000 Euros s'appliquant : aux éléments incorporels pour 842.036 €, aux éléments corporels pour 57.964 € ; Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile pour le cédant en son Siège social et pour le cessionnaire en son Siège social ; Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales et seront reçues pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance auprès de Me Marie-Dominique BIANCO 45 B avenue du Mont-Alban 06300 NICE. **Pour avis.**



PROFORMALITÉS
petites-affiches.fr

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NICEOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement du 10 Mai 2017

172245 - **MATTEVA** - SARL - 4 Place de la Libération 06140 TOURETTES-SUR-LOUP - 524 116 985 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 15/12/2015. Mandataire judiciaire Me Garnier Pierre.

Jugement du 10 Mai 2017

172132 - **BATIMENT AZUR** - SARL à associé unique - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06 06300 NICE - 793 310 475 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

172133 - **COACHING & CO** - SAS - 27 Av Jean Médecin l'Europole 06000 NICE - 809 700 180 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

172134 - **SARL CAROLINE** - SARL à associé unique - 68 Rue de France 06000 NICE - 808 655 575 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 4 mai 2017. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

172135 - **MD SPORT** - SARL - 170 Rte de Turin 06300 NICE - 801 068 214 RCS NICE. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

172136 - **YASMINE PHONE** - SARL - 38 Bd Pierre Sola 06300 NICE - 797 763 208 RCS NICE. Mandataire Me Denis Gasnier.

172138 - **CONCEPT BATIMENT GERMANO** - SAS - 17 Rue Guiglionda de Sainte-Agathe 06300 NICE - 792 774 028 RCS NICE. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

172141 - **GLG** - SARL - 21 Bd Stalingrad 06300 NICE - 518 625 546 RCS NICE. Mandataire Me Marie Sophie Pellier.

PRONONCE LA
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 10 mai 2017

172143 - **RIPA DELICES ITALIENS** - SARL à associé unique - 1292 Pde du Soleil 06500 MENTON - 533 779 997 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

172144 - **IMPAGLIAZZO Sandy** - 19 Av Saint-Sylvestre 06100 NICE - RM. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

172146 - **CONCEPT DISTRIBUTION FRANCE** - SAS à associé unique - 27 Bd de l'Ariane 06300 NICE - 798 204 947 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

172147 - **ENTREPRISE DERBALLIA** - SARL - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06300 NICE - 790 858 831 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

172148 - **BOIS Jérôme** - 2 Rue des Emelina Ch du Clos 06830 REVEST-LES-ROCHES - RM. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

172149 - **OMMASA** - SARL à associé unique - 5 Rue Barillerie 06300 NICE - 520 839 291 RCS NICE. Liquidateur Me Denis

Gasnier.

172150 - **SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE PHARMACIE DE CYRNOS** - Société d'exercice libéral à responsabilité limitée - 47 Bd de Cessole 06100 NICE - 430 387 969 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

Jugement du 11 mai 2017

172137 - **PRAIA** - SAS à associé unique - 872 Ch Saint-André 06670 Saint-Blaise - 809 766 470 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

172139 - **MOS MOTORSPORT MP** - SARL à associé unique - 2 Rue Saint-Philippe 06200 NICE - 534 889 233 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 2 mai 2017, Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

172140 - **RIVIERA STUNT RIDERS WORK SHOP** - SARL - 15 Bd Auguste Raynaud 06100 NICE - 519 908 487 RCS NICE. Liquidateur Me Denis Gasnier.

172142 - **AUDAX** - SARL - 99 Rte de Canta Galet 06200 NICE - 391 837 317 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 9 mai 2017. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

ARRÊT DU PLAN DE REDRESSEMENT

Jugement du 10 mai 2017

172145 - **PETIT SEBASTIEN COUVERTURE CHARPENTE ZINGUERIE** - SAS à associé unique - 3 Rue Passeroni le Près 06450 UTELLE - 807 608 633 RCS NICE. Durée du plan 10 ans. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

172151 - **EL GHOUL Messaouda** - 49 Rue de France 06000 NICE - RM NICE. Durée du plan 3 ans. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

172152 - **PECCATI DI GOLA** - SARL - 34 Bd Gambetta 06000 NICE - 412 194 755 RCS NICE. Durée du plan 7 ans. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

PRONONCE LA CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 12 mai 2017

172183 - **NEOS INFORMATIQUE** - SARL - 40 Rue Gioffrédo 06000 NICE - 423 277 946 RCS NICE.

172184 - **ALBU Tanase** - 29 Rue Pastorelli C/o Service Conseil Vésubien 06000 NICE - RM.

172185 - **ITOUPROD** - SARL - 229 Av de la Californie Centre d'Affaires Californie 06200 NICE - 484 397 237 RCS NICE.

172186 - **L.B. ITALIAN DELICACIES** - SARL - 8 Pl. Masséna 1 Rue Alexandre Mari 06000 NICE - 504 662 438 RCS NICE.

172187 - **ALENZO** - SARL - Min St-Augustin Ch 11 C/o Stef - Tfe 06296 NICE Cedex 3 - 492 623 442 RCS NICE.

172188 - **RAYAN** - SARL - 1 Rue Miollis 06000 NICE - 497 933 580 RCS NICE.

172189 - **SUD EST CONSTRUCTION** - SARL - 27 Bd de l'Ariane 06300 NICE - 494 082 753 RCS NICE.

172190 - **CHOUCAIR Mohamed Ibrahim Hassan** - 1 Rue Trachel 06000 NICE - RM

NICE.

172196 - **FAMAN** - SARL - 21 Boulevard Princesse Grâce de Monaco 06230 VILLE-FRANCHE-SUR-MER - 489 293 134 RCS NICE.

172197 - **AGM SERVICES** - SARL - 2 Rue Chabrier 06300 NICE - 488 005 539 RCS NICE.

172198 - **CALOCCLIM** - SARL - 210 Av. de Fabron 06200 NICE - 483 219 499 RCS NICE.

172199 - **FEALIA** - SARL - 23 Rue Alphonse Karr C/o Sci Coriela 06000 NICE - 481 887 875 RCS NICE.

172201 - **PUGET IMMO** - SARL - 4230 Avenue du Général de Gaulle 06710 TOUET-SUR-VAR - 450 697 818 RCS NICE.

172202 - **SOCIETE AZUREENNE DE TRANSPORT** - SARL - Parc d'Activités Logistiques 06284 NICE Cedex 3 - 439 251 232 RCS NICE.

172203 - **BEAULIEU SECURITE** - SARL - 17 Rue Amédée VII l'Ariane 06300 NICE - 435 267 448 RCS NICE.

172204 - **VERSACE BTP** - SARL à associé unique - 42 Plan de Blavet Chez M. Carminé Versace 06340 DRAP - 538 903 295 RCS NICE.

172205 - **AZUR C'NET** - SARL - 27 Boulevard de l'Ariane 06300 NICE - 387 678 246 RCS NICE.

Jugement du 16 mai 2017

172248 - **ELSA PLAGE** - SARL - 1 Promenade du Soleil 06500 MENTON - 401 130 679 RCS NICE.

172249 - **GAULARD Patrick** - 10 Rue Smolett le Stella 06300 NICE - RM.

172250 - **VICTESSA** - SARL à Associé unique - 37 Boulevard Dubouchage C/o BFI 06000 NICE - 789 870 052 RCS NICE.

172252 - **ALBANO BATIMENT** - SAS à Associé unique - 547 Chemin de Lara 06260 PUGET ROSTANG - 793 181 306 RCS NICE.

172257 - **ITALIAN HAIR COSMETIC** - SARL à Associé unique - 5 Avenue Shakespeare 06000 NICE - 510 624 927 RCS NICE.

172258 - **SCHENG CHI** - SARL - 1 Rue Barillerie 06300 NICE - 477 849 269 RCS NICE.

172259 - **NIVAGGIONI Magali Stéphanie Audrey Laëtitia** - 51 Boulevard Pierre Sola 06300 NICE - RM NICE.

PRONONCE L'INTERDICTION

Jugement du 16 mai 2017

172246 - **SOIE PEINTURE** - SARL - 28 Rue Amedée VII 06300 NICE - 809 520 653 RCS NICE. À l'encontre de M. Mourad ABOLKECEM pour une durée de 4 ans.

172251 - **AZUR FOOD** - SAS à Associé unique - 19 Avenue Aubert Le Dôme 06000 NICE - 799 376 496 RCS NICE. À l'encontre de M. Aziz DALAL pour une durée de 2 ans.

172254 - **KEHAYAN** - SAS - 164 Boulevard de la Madeleine 06000 NICE - 803 566 611 RCS NICE. À l'encontre de M. Anthony AKYUZ pour une durée de 1 ans.

172256 - **SOCIETE CHATTI GENERAL TRAVAUX** - SARL à Associé unique - 18 Avenue de Bellevue 06100 NICE - 531 596 229 RCS NICE. À l'encontre de M. Béchir

CHATTI pour une durée de 2 ans.

PRONONCE LA CLÔTURE POUR
EXTINCTION DU PASSIF

Jugement du 16 mai 2017

172247 - **HASSEN Riad** - 101 Boulevard de Cessole 06100 NICE - RM NICE.

FAILLITE PERSONNELLE

Jugement du 16 mai 2017

172253 - **ETANCHEITE RESINE CUVELAGE** - SARL à Associé unique - 22 Rue Vernier 06000 NICE - 792 169 609 RCS NICE. À l'encontre de M. Eric CLAUSSE pour une durée de 2 ans.

172255 - **ANTONIO & CIE** - SAS - 80 Route de la Tinée La Courbasse 06710 TOURNEFORT - 797 693 025 RCS NICE. À l'encontre de M. Antonio MONIZ AZEVEDO pour une durée de 2 ans.

Opportunités
PROFESSIONNELLES
petites-affiches.frCONSULTATION DES OFFRES
IMMO PROFESSIONNELLES
Sur le département du Var
et des Alpes-MaritimesGREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE GRASSEPRONONCE LA CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement du 10 mai 2017

172242 - **SAINT VALL LOCATION** - SAS - Zac du Pilon Lot N°6 06460 SAINT-VALLIER-DE-THIEY - 804 143 048 RCS GRASSE.

PRONONCE LA
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 10 mai 2017

172243 - **CC GRASSE** - SARL - 129 Route de la Paoute, La Paoute 2000, 06130 GRASSE - 753 300 011 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 30/12/2016. Liquidateur Me Cardon Didier.

172244 - **L & B FRERE** - SARL - 120 Route du Plan 06130 GRASSE - 538 845 751 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 30/12/2016. Liquidateur Me Cardon Didier.

SERVICE DES DOMAINES

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

172112 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. MILLIES-LACROIX Philippe**, décédé le 04/05/2013 à NICE a déposé le compte de succession au TGI de NICE le 11/05/2017. **Réf. 0068002539 SV 06 BE.**

172125 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Jean-Yves BOUTTAU**, décédé le 21/02/2016 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. GPP 0068007297 SV 06 NE.**

172224 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Helmut BRANDT**, décédé le 26/03/2008 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. 0064804723.**

172239 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Maryse ROLAND**, décédée le 01/06/2013 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf. GPP 0068000892 SV 06 NE.**

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

172118 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame MESNIL Monique Simone Yvette**, décédée le 26/10/2015 à ANTIBES (06), a établi l'inventaire. **Réf.: 0064805802.**

PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF

172119 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame Monique Simone Yvette MESNIL**, décédée le 26/10/2015 à ANTIBES (06) a établi le projet de règlement du passif. **Réf.: 0064805802.**

NOMINATION D'UN CURATEUR À SUCCESSION VACANTE

172194 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 06/04/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur BAUDRILLARD Jean-Pierre** né le 19/05/1943 à PUTEAUX (92), décédé le 21/11/2016 à NICE (06). Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. **Réf.: 0068016242 / FR.**

172211 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 13/02/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame ECUYER Jacqueline, divorcée BELIN** née le 03/07/1929 à COURBEVOIE (75), décédée le 30/04/2016 à NICE (06). Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. **Réf.: 0068016222 / FR.**

172235 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 03/01/2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur MURISASCO Jacques** né le 29/05/1939 à CANNES (06), décédé le 18/01/2013 à CANNES (06). Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. **Réf. 0068012751 / BE.**

172226

IMMOBILIÈRE MÉDITERRANÉE
VEND

GRASSE (06)

Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la Libération
Copropriété de 123 logements

F2 de 48 m²au 4^{ème} étage - Terrasse

Ref: E063 - DPE D

Montant annuel de charges

courantes : 1200 €

Prix : 95 880 €*

GRASSE (06)

Résidence Frédéric Mistral
53 avenue de la Libération
Copropriété de 123 logements

F2 de 48 m²au 1^{er} étage - Terrasse

Ref: F070 - DPE D

Montant moyen de charges

courantes : 1200 € annuel.

Prix : 92 160 €*

Anne GRIGY 06 07 18 69 53
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

* Offre réservée exclusivement aux locataires de 3F du département 06 pendant un délai de 2 mois à compter du présent avis conformément aux dispositions de l'article L443-11 du C.C.H., relatifs aux ventes de logements sociaux.

172228

RECTIFICATIF à l'annonce n° 171489 parue dans le présent journal du 30/03/17, il faut lire : Selon PV de l'AG du 25/03/2017, enregistré à NIMES EST le 11/05/2017 Boreau 2017/450 Case 08. Radiation au RCS de NIMES et immatriculation au RCS de GRASSE.

172229

PRESTIGIMO

SARL au capital de 50 000 €uros

Siège social : 26 avenue de Chanzy

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

808 453 302 RCS CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 20/04/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 443 avenue de la Marne, 06360 EZE, à compter du 20/04/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Gérance : M. Joël RIVIERE, demeurant 443 avenue de la Marne, 06360 EZE.

La Société, immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NICE.

172230

Par décision extraordinaire du 16 mai 2017, à effet au même jour, l'Associé unique a décidé de transformer la SARL unipersonnelle KERCHAR au capital de 5.000 €uros 2 Place Saint Roch à NICE 06300 - RCS NICE B 531 168 094 en SAS unipersonnelle.

Le capital, la dénomination, la durée et l'exercice social demeurent inchangés. Le siège social est transféré au 12 rue Meyerbeer à NICE 06000.

Le nouvel objet social est : restauration, brasserie, fast-food asiatique, snack, petite restauration, salon de thé, glacier, épicerie fine, vente de produits associés.

Le gérant : M. Gilles K'VAREC - 4 rue Justin Montolivo 06300 NICE a été nommé Président. Dépôt auprès du RCS de NICE.

172227

AVIS DE PUBLICITE Cession de fonds de commerce situé à NICE entre Ellipse et Novellipse. Par acte SSP du 28/04/17 enregistré au SIE de NICE, le 16/05/17, Bord. 2017/582, Case 37, Ext.3522 ; La Société ELLIPSE, SA au capital de 152.449 €, située Contre Allée Route Nationale 202-Bâtiment H4, 06200 NICE LA PLAINE 1, 410 645 121 RCS NICE ; A cédé à la Société NOVELLIPSE, SAS au capital de 250.000 €, situé 1, boulevard de l'Armée des Alpes 06300 NICE, 827 876 251 RCS NICE ; Le FONDS DE COMMERCE D'ACHAT, VENTE DE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS ET D'OC-CASIONS exploité Contre Allée Route Nationale 202-Bâtiment H4, 06200 NICE LA PLAINE 1, avec entrée en jouissance au 28/04/17, moyennant le prix de 2.100.000 € s'appliquant : Aux éléments incorporels pour 1.964.752 €, aux éléments corporels pour 135.248 € ; Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile pour le cédant en son siège social et pour le cessionnaire en son siège social ; Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales et seront reçues auprès de Me Marie-Dominique BIANCO 45 B avenue du Mont-Alban 06300 NICE. **Pour avis.**

172236

PRESTIGE RACING

SAS au capital de 5 896 060 €uros

Siège social : 26 avenue de Chanzy,

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

504 763 319 RCS CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 28/04/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 443 avenue de la Marne, 06360 EZE, à compter du 28/04/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Président : M. Joël RIVIERE, demeurant 443 avenue de la Marne, 06360 EZE.

La Société, immatriculée au RCS de CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NICE.

LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches

des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais

17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE

Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00

E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr

site internet : www.petites-affiches.fr

Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2017, le prix de la ligne est de 4.15€ pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créeurs

4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE

Tél. 04 93 97 40 00

DÉPÔT LÉGAL MAI 2017

172222



PVB société d'Avocats
Cabinet ALTAYRAC
6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 AVIGNON cedex 1

172215



PVB société d'Avocats
Cabinet ALTAYRAC
6A Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 AVIGNON cedex 1

TRANS PROVENCE

SARL au capital de 8 000 euros

Siège social : 25 Chemin de

la Madeleine Supérieure

06130 GRASSE

439 250 747 RCS GRASSE

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2017 l'Associée unique de la SARL TRANS PROVENCE a décidé de transférer le Siège social du 25 Chemin de la Madeleine Supérieure, 06130 GRASSE au Centre Logistique du MUY 724 Route de Fréjus - 83490 LE MUY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. **Pour avis - La Gérance.**

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES

CANNES FRANCE

TUE. 6 - FRI. 9
JUNE 2017

midem *by night*

MIDEM FESTIVAL

**3 NIGHTS
OF LIVE MUSIC** MAJESTIC HOTEL + PLAGE
GRAND AUDITORIUM
DU PALAIS DES FESTIVALS

WYCLEF JEAN

ACID ARAB • ADIAN COKER • BE CHARLOTTE

CHILE ON STAGE (MISS GARRISON, DE MÓNACO)

MUSIC IS GREAT (PUBLIC SERVICE BROADCASTING, JAKE ISAAC AND SPECIAL GUEST)

GEOFFROY • GÉNÉRATION SPEDIDAM

IRIS GOLD • KIDDY SMILE • M.ANIFEST

MAN DOKI SOULMATES "WINGS OF FREEDOM"

PRATEEK KUHAD • RENDEZ-VOUS • SHAKKA

TAIWAN BEATS (THE CHAIRMAN, THE MIXER, DJ QUESTIONMARK)

XXX

